

Cadre intérimaire d'Assistance au Développement 2012-2015

*Extension du Cadre 2012-2013
sur la période 2014-2015*



TCHAD



AVANT PROPOS

Le Tchad connaît depuis quelques années une stabilité politique, accompagnée d'un développement de ses infrastructures, de la promotion des secteurs sociaux de base et d'un investissement croissant dans les secteurs à fort potentiel économique.

Dans ce contexte favorable à la croissance, le pays doit faire face à des défis complexes et multiformes dus à des facteurs internes (gouvernance, contraintes climatiques et environnementales, crises alimentaires et sanitaires périodiques) et externes (mouvements de population et insécurité liés aux crises et conflits dans les pays frontaliers, conjoncture économique mondiale, etc.). Le Tchad a également un rôle central à jouer au côté des autres pays dans Sahel sur les questions humanitaires de développement et de sécurité.

Le présent document, qui s'aligne sur les priorités du Plan National de Développement (PND 2013-2015), propose la réponse harmonisée des Nations Unies aux défis relevant de leur mandat, pour lesquels le système dispose d'avantages comparatifs et apporte une valeur ajoutée, complémentaire à celle des autres intervenants.

Ce cadre intérimaire étendu à la période 2014-2015 met en relation les réponses à court, moyen et long termes, de manière flexible, réaliste, axées sur les résultats et fondées sur les droits humains. La stratégie intégrée pour le Sahel, et en particulier l'approche résilience qu'elle préconise, guidera la stratégie des Nations Unies au Tchad de manière transversale. Le cadre actuel se fonde sur les cadres de coopération des agences signés et en cours de mise en œuvre, cherchant à intégrer davantage ceux-ci et à en renforcer la cohérence et l'impact. Il comporte une matrice opérationnelle qui définit les résultats escomptés, au départ définis sur deux ans (2012-2013) et étendus sur quatre ans, à l'horizon 2015, dans le cadre de l'alignement sur le Plan National de Développement (PND) adopté en avril 2013.

En termes d'axes majeurs d'intervention, les Nations Unies s'alignent sur les domaines prioritaires du PND et des stratégies régionales, notamment : (i) le développement du capital humain, (ii) le développement rural et la sécurité alimentaire ; (iii) la gouvernance et l'Etat de droit.

De manière transversale, le système des Nations Unies appuie également un axe transversal, à savoir le développement des capacités, avec un accent tout particulier sur la coordination, la gestion et le suivi et évaluation. Le budget global de ce plan opérationnel est d'environ 1.311.293.227 US\$ réparti sur les trois (3) axes d'intervention, en plus de l'axe transversal.

Nous voudrions exprimer ici notre reconnaissance et nos sincères remerciements à tous les partenaires qui ont accompagné ce processus. Nos remerciements s'adressent aussi aux techniciens de l'administration et des agences du système des Nations Unies, véritable cheville ouvrière du processus de formulation.

M. Thomas Gurtner
Coordonnateur Résident du
Système des Nations Unies

Son Excellence Mme Mariam Mahamat Nour
Ministre du Plan et de la
Coopération Internationale



PAGE DE SIGNATURE



MAGDA VERDICKT
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE
DÉVELOPPEMENT (PNUD)



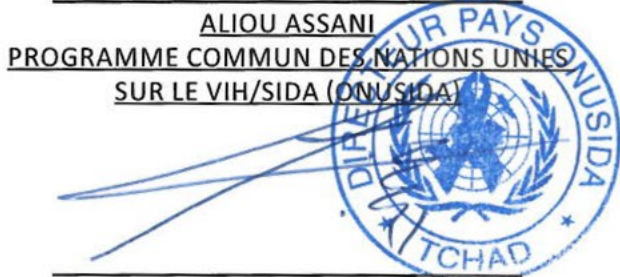
BRUNO MAES
FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
(UNICEF)



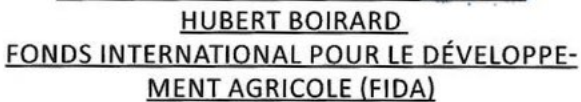

LAURÉN LANDIS
PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (PAM)



ALICE SEQUI
BUREAU DE LA COORDINATION DES AFFAIRES
HUMANITAIRES (OCHA)



ALIQU ASSANI
PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES
SUR LE VIH/SIDA (ONUSIDA)



HUBERT BOIRARD
FONDS INTERNATIONAL POUR LE DÉVELOPPE-
MENT AGRICOLE (FIDA)



MAMADOU DICKO
FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPU-
LATION (UNFPA)



JEAN MARIE YAMEOGO
ORGANISATION MONDIALE POUR LA SANTÉ
(OMS)



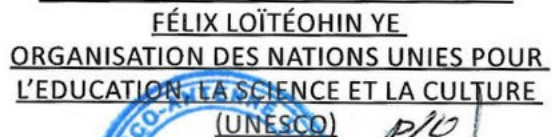
MARC ABDALA
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO)



DR QASIM SULE
ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES
MIGRATIONS (OIM)



AMINATA GUEYE
HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES
POUR LES RÉFUGIÉS (UNHCR)



FÉLIX LOITÉOHIN YE
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE
(UNESCO)

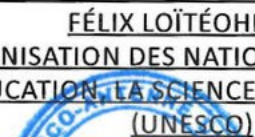




TABLE DES MATIERES

I. INTRODUCTION	3
III. RESULTATS DU CADRE	3
3.1. VISION ET OBJECTIFS COMMUNS DU CADRE	3
3.2. APPROCHES STRATEGIQUES	4
3.3. CIBLAGE	4
3.4. AXES STRATEGIQUES PRIORITAIRE 2012-2015	4
<i>Axe 1 : Développement du capital humain, besoins et services sociaux de base</i>	<i>4</i>
<i>Axe 2 : Développement rural et sécurité alimentaire</i>	<i>6</i>
<i>Axe 3 : Gouvernance et état de droit.....</i>	<i>6</i>
<i>Axe 4 : Développement des capacités de planification, coordination et suivi et évaluation</i>	<i>8</i>
IV. MECANISMES DE COORDINATION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI ET EVALUATION.....	10
4.1. PRINCIPES DIRECTEURS	10
4.2 SERVICES FOURNIS PAR LES NATIONS UNIES.....	10
4.3. PROGRAMMES CONJOINTS.....	10
4.4. MODALITES DE FINANCEMENT:	10
4.5. MECANISME DE PILOTAGE ET COORDINATION.....	11
4.6. LE SUIVI ET L'ÉVALUATION	12
V. ANNEXES.....	14
ANNEXE 1 : MATRICE OPERATIONNELLE 2012-2015.....	14
<i>Axe de priorité stratégique 1 : Développement du capital humain.....</i>	<i>14</i>
<i>Axe de priorité stratégique 2 : Développement rural et Sécurité alimentaire.....</i>	<i>18</i>
<i>Axe de priorité stratégique 3 : La promotion de la Gouvernance et de l'État de droit</i>	<i>20</i>
<i>Axe de priorité stratégique 4 : Planification stratégique, coordination et suivi-évaluation.....</i>	<i>22</i>
ANNEXE 2: CADRE DE RESSOURCES.....	25
ANNEXE 3 : ANALYSE DU CONTEXTE (SITUATION DE DEPART EN 2011-2012).....	28
2.1. Contexte économique	28
2.2. Contexte politique et sécuritaire.....	29
2.3. Contexte humanitaire et social.....	30
2.4. Contexte de Gouvernance et Etat de Droit.....	34
ANNEXE 4. CADRE DE SUIVI DES EFFETS INTERIMAIRES	36
ANNEXE 5 : ACRONYMES.....	45

I. INTRODUCTION

Pour conforter sa stabilité, son développement et sa croissance, dans un contexte régional instable, le Tchad s'est résolument engagé à poursuivre ses efforts de consolidation de la paix et de renforcement des capacités de ses institutions pour faire face aux risques liés aux aléas climatiques et autres catastrophes naturelles, aux problèmes sanitaires, aux perturbations économiques ou aux conflits.

Au regard de cette situation, et conformément, aux axes prioritaires du Plan National de Développement (2013-2015), le Cadre Intérimaire d'assistance du SNU, vise à contribuer à l'atténuation de l'extrême pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la résilience à travers l'appui à l'accroissement des capacités productives des populations et du capital humain, notamment en faveur des jeunes et des femmes.

Le présent document entend articuler la réponse des Nations Unies face aux défis prioritaires. Il s'agit d'une extension du Cadre opérationnel intérimaire d'assistance des Nations Unies au Tchad pour la période de 2012 et 2013 sur le période 2014-2015. Il tient lieu de Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF). Il est le résultat de travaux conduits de manière participative entre toutes les Agences résidentes et non résidentes opérant au Tchad, les partenaires gouvernementaux et la société civile depuis 2011. Il intègre la mise en œuvre de la Stratégie Intégrée pour le Sahel comme une composante clé.

Le Cadre Opérationnel intérimaire est un document visant à renforcer la coordination, la cohérence et la synergie des interventions des agences, fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, à garantir leur alignement sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et sur les priorités nationales définies dans le PND 2013-2015.

La formulation de ce Cadre Opérationnel permet au Gouvernement et à l'Équipe Pays d'approfondir le dialogue et de mieux circonscrire les articulations entre la vision nationale et les engagements pris dans le cadre des Sommets mondiaux et Conférences internationales organisés sous l'égide des Nations Unies.

Il assure l'alignement de la programmation des Nations Unies sur le Plan National de Développement (PND) 2013-2015 que le Tchad a adopté en avril 2013. Il jette également les bases d'un partenariat stratégique à définir dans le cadre de l'agenda post-2015, en conformité avec la vision prospective pour un Tchad émergent.

II. RESULTATS DU CADRE

2.1. VISION ET OBJECTIFS COMMUNS DU CADRE

La programmation 2012-2015 des Nations Unies au Tchad a pour but de contribuer au développement humain durable et de lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité.

De manière spécifique, les Nations Unies articulent leur intervention autour des trois axes principaux suivants :

1. le développement du capital humain et la réponse aux besoins sociaux de base ;
2. le développement rural et la sécurité alimentaire ;
3. la promotion de la bonne gouvernance et l'État de droit.

Ces trois axes stratégiques ouvrent la porte à la consolidation des programmes en cours et au renforcement des bases de travail établies avec les partenaires nationaux et internationaux, la société civile et le secteur privé.

Un axe transversal sur le développement des capacités, avec une attention particulière sur la coordination, la planification et le suivi et évaluation complète le dispositif.



2.2. APPROCHES STRATEGIQUES

La réalisation des objectifs ainsi définis implique l'adoption de stratégies qui reposent sur les principes de programmation des Nations Unies, à savoir : **(i) le développement des capacités, (ii) les droits humains et l'équité, (iii) l'égalité du genre, (iv) la durabilité environnementale, (iv) la consolidation de la paix et la prévention des conflits et (v) la gestion axée sur les résultats.**

Pour le Tchad, le renforcement de la **résilience humaine et institutionnelle** est également un paramètre clé de l'approche du Gouvernement et des Nations Unies. En effet, au vu de l'exposition aux risques de choc des populations et des institutions, l'assistance du système entend renforcer les capacités humaines et institutionnelles d'anticipation, de résistance, d'absorption des chocs et de relèvement, tout en maintenant un accès aux services socio-économiques de base.

Les objectifs du millénaire pour le développement sous-tendent l'ensemble des interventions.

Le cadre se veut **flexible**. Il est intérimaire et son extension couvre un cadre opérationnel sur deux ans. Il fera l'objet de revues annuelles. Il entend **lier les objectifs sur les court, moyen et long termes**.

2.3. CIBLAGE

En termes de cibles, le cadre prête une attention particulière aux risques, à la vulnérabilité et aux capacités d'anticipation et de réponse institutionnelle et humaine.

La vulnérabilité se définit en terme de caractéristiques et circonstances qui rendent un individu, une communauté ou un système particulièrement exposé aux effets d'un choc.

Au vu de l'ampleur des défis à relever à l'échelle nationale, les Nations Unies adoptent ainsi une approche double : à la fois avec une concentration géographique dans des zones caractérisées par leur exposition aux chocs et une focalisation thématique sur des domaines spécifiques.

2.4. AXES STRATEGIQUES PRIORITAIRE 2012-2015

Les Nations Unies articulent leur contribution au développement humain du Tchad autour de trois piliers centraux, qui renforce la résilience :

1. Développement du capital humain, besoins et services sociaux de base
2. Développement rural et sécurité alimentaire
3. Gouvernance, état de droit et consolidation de la paix

Un axe de développement des capacités de planification, coordination et suivi et évaluation est positionné de manière transversale.

Axe 1 : Développement du capital humain, besoins et services sociaux de base

Cet axe comporte deux effets, qui sont : i) les populations, en particulier les enfants, les jeunes et les femmes, accèdent de façon équitable et utilisent les services sociaux de base et s'impliquent dans la gestion de ces services et ii) les populations ont un accès équitable et utilisent les services efficaces pour la prévention, les soins et le traitement du VIH/SIDA.

Effet 1 : Les populations, en particulier les enfants, les jeunes et les femmes, accèdent de façon équitable et utilisent les services sociaux de base et s'impliquent dans la gestion desdits services

Les Nations Unies visent à contribuer efficacement à l'amélioration du capital humain des populations vivant sur le territoire tchadien. Les interventions portent tout particulièrement sur certains domaines hautement prioritaires au vu de la situation, à savoir 1) la santé, avec une attention particulière sur la santé de la reproduction, de la mère et de l'enfant, 2) la nutrition, 3) l'éducation, 4) l'eau et assainissement et l'habitat durable et 5) la protection sociale.



Les Agences apportent leurs appuis aux populations, avec une attention particulière sur les femmes, les enfants et les jeunes, afin de soutenir leur participation à la gestion des services communautaires en vue de garantir l'accès équitable aux services sociaux de base. Un appui particulier sera apporté pour un accès accru aux services de qualité de santé maternelle et infantile, à la santé de la reproduction, à la prévention et à la prise en charge des malnutris. Dans ce cadre, le renforcement des ressources humaines constitue un pilier de l'intervention des Nations Unies au Tchad.

Sera aussi mis parmi les priorités, l'accès équitable à une éducation de qualité pour tous les enfants en âge scolaire, plus particulièrement les filles, la réinsertion scolaire des enfants soldats, l'éducation à la paix ainsi que la santé à l'école et les cantines scolaires.

L'eau potable et l'assainissement étant au centre des préoccupations en matière de santé, l'appui portera tout particulièrement sur l'adoption de bonnes pratiques d'hygiène. Les programmes intégreront des stratégies de vulgarisation de l'information et de communication, ciblant tout particulièrement les femmes en âge de procréer, les enfants et les jeunes.

Dans le domaine de l'habitat, et faisant référence au Plan d'application de Johannesburg issu du Sommet mondial de 2002 sur le développement durable, un appui sera fourni pour élaborer et mettre en œuvre des programmes de reconstruction et de réhabilitation à la suite de catastrophes, notamment en ce qui concerne le logement, l'infrastructure et le relogement.

Une attention sera également portée au renforcement de la protection sociale, qui constitue un élément clé du renforcement de la résilience des populations. Ceci comprendra également l'accès aux services de bases pour les populations mobiles (réfugiés, déplacés, etc.)

L'appui auprès des autorités nationales et locales se focalisera sur le renforcement des capacités, de formulation, de suivi et d'évaluation des politiques et des stratégies en matière d'éducation, de santé, de nutrition et de protection développées dans leur mise en œuvre en faveur des groupes vulnérables. L'appui à la nutrition prendra en compte les éléments du cadre d'accélération des OMD relatifs à la lutte contre la faim et s'intégrera à l'initiative REACH.

Les produits identifiés dans cet effet contribuent à l'OMD 2, 3, 4, 5 et 6.

Les produits identifiés dans cet effet contribuent au suivi des recommandations formulées dans le cadre de l'EPU incitant le Tchad à accorder une priorité à la mise en œuvre de la loi sur la santé de la reproduction et à renforcer les efforts pour rendre accessibles à tous les services sociaux de base tels que la santé et l'éducation (112 et 149 à 173).

Effet 2 : Les populations ont un accès équitable et utilisent les services efficaces pour la prévention, les soins et le traitement du VIH/SIDA

Les agences travailleront en vue d'améliorer l'accès des groupes vulnérables en particulier les jeunes, aux services de prévention sur le VIH/SIDA. Les stratégies et les approches de communication seront adaptées aux populations, selon les groupes d'âge, afin de favoriser l'acquisition des connaissances correctes et l'adoption des comportements favorables à la prévention tout au long de la vie sexuelle active.

La conduite des programmes se fera en mettant en évidence la participation et le soutien de la communauté auprès des femmes enceintes séropositives, afin qu'elles puissent bénéficier du soutien du milieu de vie et du milieu d'accueil. Cette approche communautaire renforcera les réseaux d'accès aux services de Prévention de la Transmission de la Mère à l'Enfant (PTME) de qualité et équitables. Les autorités, avec le soutien de ces réseaux, seront associées dans les programmes de prise en charge globaux, particulièrement le traitement aux ARV pour les PVVIH, et en particulier les enfants et les adolescents. Les Agences mettront en commun leur expertise auprès de ces groupes afin d'obtenir des résultats tangibles et durables pour la régression du VIH au Tchad.



Le travail se poursuivra également en appui à l'environnement institutionnel, à la coordination et gouvernance de la réponse ainsi qu'à la prise en compte des questions de droit humain et genre.

Les produits liés dans cet effet contribuent à l'OMD 6.

Les produits identifiés dans cet effet contribuent au suivi des recommandations formulées dans le cadre de l'EPU, incitant le Tchad à prendre toutes les mesures pour assurer l'accès de tous et notamment des catégories les plus vulnérables de la population, à des services de santé et pour améliorer la qualité des soins (112, 154, 157, 158, 173)

Axe 2 : Développement rural et sécurité alimentaire

Conformément à la vision du Chef de l'Etat, pour les Nations Unies, l'appui au développement rural doit permettre l'atteinte de la sécurité alimentaire durable pour le pays, l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et la création d'emploi pour les femmes et les jeunes.

Les Nations Unies adoptent ainsi une approche holistique bicéphale visant d'une part à renforcer les capitaux des populations vulnérables (social, financier, produit, naturel et humain) de manière durable et d'autres part à assurer une capacité de réponse holistique et durable aux urgences et chocs à travers le renforcement de la capacité de réponse, de préparation, de prévention et de réduction des risques.

Les interventions des Nations Unies intègrent le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles des structures nationales étatiques et non étatiques.

Effet 1 : Les capitaux (social, financier, produit, naturel)¹ des populations sont renforcés de manière durable dans les zones ciblées

De manière concrète, les Nations Unies contribuent à cet effet en intervenant entre autres sur 1) la promotion du développement des filières productives et des chaînes de valeurs pour renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, avec un focus sur les exploitations familiales ; 2) la protection et le renforcement des moyens d'existence durables, avec une attention particulière sur la création d'emplois et auto-emplois décents et de micro-entreprises rurales, tout spécialement pour les jeunes et les femmes (y compris des appuis au Gouvernement au niveau institutionnel pour concevoir et mettre en œuvre la politique nationale de l'Emploi et sa stratégie de développement du Commerce) et la micro finance inclusive et 3) le renforcement de la gestion équitable, viable et durable des ressources environnementales (terre, eau, etc.) et l'adaptation et atténuation du changement climatique (avec entre autres des appuis dans le cadre des projets sur le Lac Tchad et la Muraille Verte).

Les produits liés dans cet effet contribuent à l'OMD 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7.

Les produits identifiés dans cet effet contribuent au suivi des recommandations formulées dans le cadre de l'EPU, incitant le Tchad à développer et mettre en œuvre des politiques en matière de création d'emploi, d'accès de tous aux services sociaux de base (santé, éducation, ...) et de manière plus générale visant à améliorer la situation des droits économiques, sociaux et culturels (148 à 173).

Axe 3 : Gouvernance et état de droit

L'objectif global est d'appuyer la mise en place/le maintien d'un système de gouvernance démocratique stable et légitime favorisant le développement humain durable. Les Nations Unies visent ainsi à appuyer le renforcement de la légitimité de l'Etat fondée sur l'inclusion politique et l'Etat de

¹ Selon l'approche par les capitaux, il s'agit tout particulièrement du capital social, financier, produit, naturel et humain. Le capital humain constitue un pilier clé de l'approche. Etant donné son importance, il fait l'objet d'un axe spécifique (Axe 1) et les produits ne seront ainsi pas dupliqués dans la matrice. Il est donc mentionné dans cette section pour mémoire



droit ainsi que sur la capacité et responsabilité de l'Etat à assurer ses fonctions régaliennes y compris la provision des services de base.

Sur la base des priorités nationales telles que définies dans le Plan National de Développement (PND), les Nations Unies travailleront tout particulièrement sur deux effets principaux :

Effet 1 : Des autorités nationales légitimes mobilisent et allouent des ressources suffisantes pour la satisfaction des besoins et droits fondamentaux des populations (sécurité, justice, santé, éducation, eau/assainissement, nutrition, VIH/Sida, etc.)

Les interventions des Nations Unies visent à renforcer une gouvernance efficace et inclusive qui repose sur la légitimité de l'état fondée sur la participation politique, l'état de droit, la capacité et la responsabilité de l'Etat à fournir des services de base. Les Nations Unies travaillent ainsi sur :

- la gouvernance politique à travers la consolidation du cadre et des pratiques démocratiques avec un renforcement de l'accès et de la participation citoyenne au système politique, l'appui au cadre de dialogue politique et à la gestion des processus électoraux ;
- la gouvernance locale portant sur le renforcement de la décentralisation / déconcentration;
- la gouvernance administrative à travers un appui à l'amélioration des performances et de la redevabilité des institutions publiques pour la délivrance des services de base;
- la gouvernance sécuritaire, à travers le renforcement de la sécurité humaine.

Une attention particulière est prêté à la nature holistique, inclusive et participative du processus, avec une implication directe de la population et de la société civile. Leur implication dans les processus et mécanismes de formulation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des programmes est assurée, contribuant au renforcement de la cohésion sociale comme facteur de paix.

Les programmes mis en place contribueront à ce que les individus et groupes vulnérables soient représentés de manière équitable afin de faire entendre leurs voix et apporter leurs contributions constructives et innovantes.

Les produits liés à cet effet contribuent de manière indirecte à l'atteinte de l'ensemble des OMD.

Les produits identifiés dans cet effet contribuent au suivi des recommandations formulées dans le cadre de l'EPU incitant le Tchad à promouvoir un dialogue politique inclusif de manière à assurer la participation de toutes les catégories de la population et notamment les plus vulnérables, des femmes, des différentes catégories de la société civile et de l'opposition dans les processus de démocratisation et de développement mais aussi à renforcer le système judiciaire (87, 126 à 131 et 144 à 147).

Effet 2 : L'Etat, les organisations de la société civile et les populations respectent et appliquent les Droits Humains et les principes de l'égalité des sexes.

Afin de soutenir les efforts du gouvernement en vue d'améliorer la réalisation des droits humains au Tchad, les Agences des Nations Unies travaillent en concertation avec les institutions nationales et la société civile en tenant compte de l'approche participative à tous les niveaux, afin de tracer une feuille de route pour la mise en œuvre de l'ensemble des conventions ratifiées par le Tchad et développer et appuyer la mise en œuvre d'une stratégie conjointe de protection, de respect et de mise en œuvre des droits humains.

D'autre part, en adoptant les OMD et en signant la déclaration de Beijing, le Tchad s'est engagé à atteindre les objectifs d'égalité et de développement par l'intégration systématique de la dimension genre dans les politiques et programmes de développement à tous les niveaux et dans tous les domaines. Les Nations Unies apportent leur appui au Tchad dans le développement, la mise en œuvre et le suivi d'une Politique Nationale Genre (PNG). Les Nations Unies soutiennent également la finalisation, la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie de Lutte contre les violences basées sur le genre, et la mise en œuvre du cadre opérationnel du Plan d'action contre les mutilations génitales féminines.



Les produits liés à cet effet contribuent tout particulièrement à l'atteinte de l'OMD3.

Les produits identifiés dans cet effet contribuent au suivi de la plupart des recommandations formulées dans le cadre de l'EPU incitant le Tchad à ratifier les instruments internationaux de protection des droits de l'Homme, à intégrer en droit interne les dispositions de ces conventions et à les mettre en œuvre afin de promouvoir un développement fondé sur le respect des droits de l'Homme et prenant en compte la dimension genre (1 à 55, 58 à 60, 62,63, 66 à 67,69, 74, 80, 83, 85, 87 à 89).

Axe 4 : Développement des capacités de planification, coordination et suivi et évaluation

Le système des Nations Unies entend apporter un appui au renforcement des capacités au niveau central, déconcentré et local afin de permettre aux acteurs étatiques et non étatiques de mettre en œuvre des politiques et actions développement afin d'atteindre les objectifs du PND. Cet appui porte sur le développement des capacités en matière de planification, coordination et suivi-évaluation, y compris la gestion des risques.

Deux effets sont escomptés dans le cadre de cet axe :

Effet stratégique 1 : Les autorités nationales, en collaboration avec les autres acteurs et en conformité avec les priorités nationales, planifient, coordonnent, suivent et évaluent de manière efficace et efficiente leurs appuis aux programmes nationaux et régionaux ainsi que l'aide extérieure

Afin de concrétiser les engagements du gouvernement et de la communauté internationale au Tchad, les Agences des Nations Unies contribueront au renforcement des mécanismes et structures nationaux et régionaux. S'appuyant sur la Déclaration de Paris, d'Accra et de Busan et tout particulièrement sur le New Deal pour les états fragiles, les Agences des Nations Unies contribuent au renforcement de l'efficacité des stratégies et politiques nationales et sectorielles de développement au Tchad. Une attention particulière est portée à la coopération sud-sud.

Les aspects clés couverts dans ce cadre sont relatifs à :

- Renforcement du système statistique et de la collecte des données de référence, y compris les données géo référencés et démographiques ;
- Renforcement des capacités de planification stratégique, programmation, de suivi et évaluation et de coordination dans la mise en œuvre du PND avec une attention particulière sur les objectifs du Millénaire pour le développement ;
- Renforcement des capacités des structures nationales en matière de cadrage et d'analyse des politiques économiques pour saisir la dynamique des effets socioéconomiques induits et fournir une base potentielle de simulations sur un horizon de moyen/long terme.
- Renforcement de la communication et du plaidoyer en faveur des questions clés concernant le développement du Tchad ;
- Gestion de l'information et des connaissances ;
- Renforcement de la coordination de l'aide.

Les agences des Nations Unies appuieront le Gouvernement pour l'application des conventions internationales signées/ratifiées et les accords spécifiques pour le Tchad pour la réalisation de cet axe transversal sur le Suivi et Évaluation.

Les produits liés à cet effet contribuent de manière indirecte à l'atteinte de l'ensemble des OMD.

Effet 2 : Les autorités et les institutions à l'échelon national et local et les communautés mettent en place des mécanismes efficaces de prévention, d'anticipation, de protection et de réponse aux catastrophes naturelles, conflits et aux autres chocs

Le Tchad reste exposé à des risques importants, qu'ils soient liés aux aléas climatiques et environnementaux, aux problèmes sanitaires, aux perturbations économiques ou aux conflits divers. Ces risques entraînent une vulnérabilité accrue des personnes et des systèmes. Au vu de la nature



cyclique et fréquence des chocs, les Nations Unies appuient le gouvernement à non seulement répondre aux crises, mais également à mieux gérer et réduire les risques en les prévenant et en les anticipant à travers des mécanismes d'alerte précoce. Ce travail se fait à travers un développement des capacités dans les domaines clés de réduction des risques de catastrophes.

Cette approche est intégrée de manière transversale, avec une attention particulière sur le renforcement du leadership national, la fourniture équitable, inclusive, et efficace de services sociaux de base, le renforcement des moyens de subsistance durables et la promotion de la viabilité de l'environnement.

La consolidation de la paix et les capacités de résolution pacifique des conflits constituent des éléments essentiels pour contribuer à la création d'un environnement favorable à l'atteinte des objectifs.

Les Nations Unies veillent à associer les autorités et les leaders d'opinion, aux actions engagées. De plus, les programmes et plans sont mis en place avec l'implication et la participation effective des communautés locales, en particulier les femmes. Les agences des Nations Unies s'inscrivent aussi dans le cadre de responsabilités mutuelles pour mieux coordonner leurs appuis auprès et entre les secteurs au bénéfice des populations.

Les Agences des Nations Unies appuient le Gouvernement pour l'application des conventions internationales signées/ratifiées et les accords spécifiques pour le Tchad. Une attention spécifique est également portée aux besoins et à la situation de tous les groupes de la population, entre autres les femmes, les jeunes, les enfants et les populations mobiles.

Les produits liés dans cet effet contribuent à l'OMD 1 et 4.

Les produits identifiés dans cet effet contribuent au suivi de la plupart des recommandations formulées dans le cadre de l'EPU incitant le Tchad à assurer un accès égal à tous aux services sociaux de base et aux services publics (157 et 173).

III. MECANISMES DE COORDINATION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI ET EVALUATION

Cette section décrit les modalités concrètes suivant lesquelles les Nations Unies coordonneront leurs efforts et mettront en œuvre le Cadre Opérationnel harmonisé des Nations Unies au Tchad durant les deux années (2012-2015).

3.1. PRINCIPES DIRECTEURS

La mise en œuvre du soutien des Nations Unies au Tchad répondra aux principes directeurs suivants :

1. Concentration sur les effets ciblés en adoptant une approche visant à renforcer la résilience ;
2. Attention particulière sur les cinq principes de programmation des Nations Unies: la prise en compte des droits humains, de l'égalité de genre, de la durabilité environnementale, de la gestion axée sur les résultats et du développement des capacités;
3. Soutien aux structures de coordination nationale;
4. Maintien et développement de partenariats;
5. Adoption d'une approche harmonisée, au niveau programmatique comme au niveau opérationnel (y compris la mise en œuvre du HACT).

3.2 SERVICES FOURNIS PAR LES NATIONS UNIES

Ces principes directeurs se reflètent dans la « gamme » de services que les Nations Unies proposeront, pour chaque résultat. Ces services seront combinés et modulés en fonction des besoins spécifiques :

- Appui technique aux partenaires nationaux dans la mise en œuvre des programmes, y compris par le détachement temporaire de personnel des Nations Unies auprès des Ministères concernés pour faciliter le transfert d'expertise, avec comme but ultime de renforcer les capacités nationales ;
- Soutien à la formulation des politiques et au développement des programmes ;
- Plaidoyer auprès du Gouvernement et des autres partenaires en faveur des questions importantes pour les Nations Unies ;
- Appui à la coordination des efforts du Gouvernement et des contributions de la communauté internationale pour le développement humain, la résilience, la consolidation de la paix et le développement ;
- Fourniture directe de services ou exécution directe d'activités spécifiques, sur une base temporaire, dans les cas où le pays ne dispose pas des capacités de mise en œuvre nécessaires. Cet appui direct serait accompagné de mesures concrètes pour renforcer les capacités nationales à reprendre en main ces services à terme.

3.3. PROGRAMMES CONJOINTS

Les programmes conjoints, rassemblant, pour chaque résultat stratégique, les ressources et les capacités des différentes composantes des Nations Unies au Tchad, constitueront le mécanisme privilégié pour l'atteinte des résultats attendus. Ils permettront d'approfondir des stratégies unifiées et sous des structures décisionnelles communes, tant au niveau stratégique qu'opérationnel et dans le cadre de modalités administratives bien définies.

3.4. MODALITES DE FINANCEMENT:

Le Système des Nations Unies combinera les différentes modalités de financement « *Parallèle* », « *pass through* » et « *pooled fund* ». Il s'agit surtout d'optimiser et équilibrer au mieux vitesse et flexibilité, harmonisation et coordination, appropriation nationale/transformation institutionnelle et gestion des risques. Dans la mesure du possible, les Nations Unies promouvoir la gestion en modalité de « *Fonds Communs* » pour les nouveaux financements en vue de :

- Renforcer la coordination et harmonisation
- Renforcer le leadership et la transformation au sein des structures nationales étant donné que le partenariat sera plus centralisé



- Assurer une meilleure gestion des risques.

Par ailleurs, si le gouvernement s'engage formellement dans la mise en œuvre du New Deal, les Nations Unies apporteront leur plein soutien et assureront leur pleine participation aux « compacts » ou « pactes » si ceux-ci sont mis en place dans un ou plusieurs domaines.

3.5. MECANISME DE PILOTAGE ET COORDINATION

La mise en œuvre des interventions appuyées par les Nations Unies au Tchad se fera dans le cadre de l'harmonisation des Plans d'action des Programmes pays des agences du SNU, déjà signés avec le gouvernement durant la période couverte par ce Cadre opérationnel Intérimaire 2012-2015. L'objectif sera de renforcer les structures nationales de coordination établies par le Gouvernement. Il s'agit notamment du Ministère du Plan de l'Economie et de la Coopération internationale (MEPCI). Les interventions appuyées par les Nations Unies seront ainsi, mises en œuvre en étroite collaboration avec MEPCI, qui fera notamment l'objet d'un soutien direct pour le renforcement de ses capacités.

Groupes de coordination sectorielle / thématique: Les Nations Unies s'attacheront également à renforcer les différentes structures de coordination entre partenaires nationaux et internationaux au niveau sectoriel / thématique, y compris le renforcement et appui technique au cluster relèvement précoce pour assurer une synergie continue entre les activités d'urgence et celles de relance économique et résilience. Ces structures, dont certaines fonctionnent déjà ou doivent être redynamisées, ont vocation à échanger de l'information au niveau technique et programmatique, identifier les synergies éventuelles, traiter des questions d'allocation de ressources et développer des stratégies communes. Les Nations Unies veilleront à faciliter les liens et l'échange d'information entre ces différentes structures et le MEPCI, afin de renforcer la légitimité et les capacités de ce dernier à suivre l'aide internationale dans son ensemble.

Le Comité de Pilotage Conjoint Gouvernement du Tchad/ ONU : Ce Comité pilote l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du cadre et de toutes les initiatives des Nations Unies au Tchad.

La participation des Nations Unies à ce mécanisme et à la mise en œuvre des projets du Plan d'Action Prioritaire sera guidée par le Cadre Opérationnel Intérimaire du SNU, et assurera ainsi une complémentarité entre le contenu du Plan Prioritaire et les autres interventions appuyées par les Nations Unies au Tchad. Elle permettra également d'établir et de maintenir une cohérence entre ces différents programmes et la substance des discussions entre le Tchad et les partenaires internationaux dans le cadre de leur appui, en matière de résilience, de consolidation de la paix et de développement.

La coordination technique de la préparation et de l'exécution des programmes issus de ce cadre opérationnel harmonisé, sera assurée par le Ministère du Plan de l'Economie et de la Coopération internationale (MEPCI), conjointement avec les Nations Unies.

Sur le plan interne, les mécanismes suivants permettront de renforcer la coordination et les synergies entre les agences :

Equipe Pays des Nations Unies (UNCT) : Les chefs d'agences et de fonds se réuniront régulièrement sous l'autorité du CR/CH en vue de partager l'information et travailler sur tous les aspects critiques. Dans le cadre de ses fonctions de gestion et d'encadrement stratégique, le UNCT constituera également, au sein des Nations Unies au Tchad, le plus haut niveau de prise de décisions pour la mise en œuvre du Cadre Opérationnel Intérimaire harmonisé du SNU. L'UNCT assurera également la cohérence des différents programmes conjoints et leur adéquation avec les objectifs et les résultats de la Stratégie Intégrée. La revue, par le UNCT, de l'état d'avancement de l'ensemble des interventions appuyées par les Nations Unies se fera notamment à travers la tenue d'une retraite annuelle, où seront également évoquées les questions du renforcement de la coordination et de l'intégration du système des Nations Unies au Tchad. L'UNCT utilisera des mécanismes techniques internes pour la coordination de la mise en œuvre des programmes.

Equipe de gestion de programme des Nations Unies (PMT) : Il s'agit de l'équipe programme inter-agence composée des Chefs de Programme des agences et/ou les adjoints au programme. Le PMT fournit les conseils et orientations à l'UNCT pour faciliter la prise de décisions et supervise le travail technique des différents



domaines de programmation du SNU. Le PMT assure ainsi la coordination technique, de suivi et évaluation, de la communication, etc. Il s'assure de la performance du cadre d'assistance.

Groupe intégré de communication du SNU : Sous la supervision du PMT, le groupe communication, s'occupera pour sa part de (i) rendre visibles les actions prévues par ce Cadre Opérationnel et (ii) accroître le plaidoyer pour les OMD et le développement. (iii) Il développera aussi le partenariat avec le secteur privé, tout en se focalisant sur (iv) le renforcement des capacités des médias nationaux. (v) Le groupe de communication mettra en œuvre une stratégie de communication sur la crise. (vi) Enfin, il organisera et célébrera conjointement, les journées mondiales, (vii) tout en coordonnant les activités de manière efficace et efficiente.

Groupe intégré de Suivi et évaluation du SNU : Sous la supervision du PMT, le groupe s'occupera pour sa part de (i) élaborer et mettre en œuvre le plan consolidé de suivi et évaluation des Nations Unies, (ii) renforcer la coordination Inter-Agences en matière du Suivi-Evaluation pour une meilleure performance des projets/programmes à travers un appui méthodologique tout au long de son cycle (planification, mise en œuvre, suivi et évaluation), (iii) promouvoir l'utilisation de l'approche de gestion axée sur les résultats, aussi bien à l'intérieur des agences des Nations Unies que chez les partenaires gouvernementaux et de la société civile et (iv) fournir des avis et conseils techniques à l'équipe des Nations Unies (UNCT) à travers le PMT sur les questions de planification, de suivi et d'évaluation de l'UNDAF.

Groupes thématiques du SNU : Des groupes thématiques qui assureront la coordination des axes clés du plan sont mis en place.

Les agences et fonds du Système des Nations Unies ne disposant pas de représentation au niveau du pays seront maintenues informés et invités à commenter électroniquement sur les documents de travail et autres. Leurs missions de supervision permettront de pouvoir renforcer le travail avec les mécanismes.

Sur le plan de l'harmonisation, **l'approche harmonisée de transfert en espèces (HACT)** a été adoptée au Tchad. En collaboration avec le Gouvernement, la coordination du SNU a facilité les exercices de macro-évaluation et la micro-évaluation au cours de l'année 2013, en vue de l'application effective de HACT. Les modalités de transfert de cash, le montant de déboursement et la fréquence des activités de suivi et d'assurance qualité ainsi que les autres actions de renforcement des capacités des partenaires ont été repris dans le plan d'assurance.

Lorsque l'Approche Harmonisée de Transfert en espèces (HACT) sera en application, un rapport standard « Fund Authorization and Certificate of Expenditures (FACE) » reflétant les lignes des activités du plan d'action sera utilisé par les partenaires de mise en œuvre. Ce formulaire remplira les fonctions de demande de financement, rapport sur les dépenses et la certification des dépenses. Le partenaire de mise en œuvre identifiera un officiel autorisé à demander le déboursement des fonds, certifier l'utilisation des ressources financières et le cas échéant, fournir les détails de la gestion comptable du projet.

4.6. LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

Le suivi régulier de la mise en œuvre du Cadre Opérationnel sera assuré par le Bureau du Coordonnateur Résident/ Coordonnateur Humanitaire à travers le Groupe Intégrée de Suivi et Evaluation. Ce dernier établira un plan de travail annuel et rendra régulièrement compte au PMT de l'état d'avancement de la mise en œuvre du cadre opérationnel et des programmes conjoints et le conseillera sur les ajustements nécessaires à faire pour améliorer les performances au niveau de la mise en œuvre.

Le Groupe Intégré de Suivi et Evaluation assurera aussi l'évaluation de l'impact global du Cadre Opérationnel Intérimaire harmonisé et des programmes conjoints sur l'objectif de renforcement de la résilience, de consolidation de la paix et de développement.

Les principaux indicateurs qui permettront de mesurer le succès de l'appui des Nations Unies en 2012 - 2015 sont repris dans le cadre de résultats figurant en annexe 1. Ces indicateurs sont repris des cadres programmatiques signés entre le Gouvernement et les agences individuelles basés sur les priorités nationales et alignés sur le PND (2013-2015). En vue d'assurer un suivi sur le plan opérationnel, un cadre et système de



suivi des produits seront également élaborés, en complémentarité à celui des effets.

Des revues annuelles seront organisées d'abord au sein des neuf groupes thématiques (revues annuelles sectorielles) puis une revue intersectorielle qui sera basée sur les résultats des revues sectorielles. Les mécanismes et institutions de coordination nationaux mentionnés dans la section précédente joueront un rôle de chef de file dans le suivi et l'évaluation du Cadre Opérationnel. En outre, les points focaux sectoriels désignés par les Ministères joueront un rôle important en tant que représentant de la partie gouvernementale dans la mise en œuvre du programme concerné.

A mi-parcours, une revue conjointe sera organisée sous le leadership du MEPCI afin de : (i) procéder à un examen approfondi des progrès accomplis par rapport aux résultats attendus dans les différents secteurs ; (ii) identifier les contraintes, les défis et opportunités majeurs dans la mise en œuvre; (iii) Renforcer la concertation et la synergie d'action entre les agences et les partenaires de mise en œuvre. Les enseignements tirés permettront d'apporter des ajustements requis pour mieux répondre aux besoins du pays.

Au cours de la dernière du cycle du cadre opérationnel intérimaire, une évaluation participative sera organisée pour apprécier les efforts de cohérence, synergie et coordination et enfin dégager les enseignements pertinents et utiles pour le prochain cycle de programmation.

V. ANNEXES

ANNEXE 1 : MATRICE OPERATIONNELLE 2012-2015

Axe de priorité stratégique 1 : Développement du capital humain

Effet stratégique 1: Les populations vulnérables, en particulier les enfants, les jeunes et les femmes, ont un accès plus équitable et de meilleure qualité aux services sociaux de base et s'impliquent dans la gestion de ces services

Résultat de programme 1: SANTE : L'accès au paquet minimum de prise en charge intégrée des principales <i>maladies</i> de la mère et de l'enfant de moins de 5 ans est accru ainsi que la qualité et l'accès aux services de <i>santé de la reproduction</i> sont améliorés.	
Produits des programmes	Rôle des agences
1.1.1.1. Stratégie Nationale vers la Couverture Universelle en Santé conçue, validée et sa mise en œuvre appuyée	OMS : Appui à la coordination, Plaidoyer, appui technique et financier UNFPA : Plaidoyer, appui technique et financier UNICEF : Plaidoyer, appui technique et financier ONUSIDA : Plaidoyer, UNHCR : Plaidoyer, appui technique
1.1.1.2. Stratégie d'intervention en santé sur base communautaire conçue, validée et sa mise en œuvre appuyée	OMS : Appui à la coordination, Plaidoyer, appui technique et financier UNICEF, Plaidoyer, appui technique et financier UNFPA : Plaidoyer, appui technique et financier ONUSIDA : Plaidoyer, UNHCR : Plaidoyer, appui technique et financier
1.1.1.3. Santé de la mère et de l'enfant renforcée dans les axes et zones retenus	OMS : Plaidoyer, appui technique et financier UNICEF, Plaidoyer, appui technique et financier UNFPA : , Plaidoyer, appui technique et financier ONUSIDA : Plaidoyer, appui technique et financier UNHCR : Plaidoyer, appui technique et financier
1.1.1.4. Programme élargi de vaccination appuyé	OMS : Plaidoyer, appui technique et financier UNICEF : Plaidoyer, appui technique et financier UNHCR : Plaidoyer et suivi dans les camps de refugies
1.1.1.5. Interventions de prévention et promotion de la santé, sensibilisation et plaidoyer sur les principales maladies renforcées	OMS : Plaidoyer, appui technique et financier UNICEF, Plaidoyer, appui technique et financier UNFPA : Plaidoyer, appui technique et financier ONUSIDA : Plaidoyer, appui technique et financier UNHCR : Plaidoyer, appui technique et financier PNUD : Appui technique et services
1.1.1.6. Cadre stratégique et institutionnel renforcé (pré pacte/Pacte santé, PNDS national et PRDS au niveau régional,)	OMS : Appui à la coordination, Plaidoyer, appui technique et financier



	UNICEF, Plaidoyer, appui technique et financier UNFPA : Plaidoyer, appui technique et financier ONUSIDA : Plaidoyer, appui technique et financier
Lien avec les OMD : contribution à l'OMD 4, 5 et 6	

Résultat de programme 2 : EDUCATION : Les populations vulnérables, en particulier les enfants, les jeunes et les femmes, les retournés et autres sinistrés ont un accès à une éducation plus équitable et de meilleure qualité dans les zones ciblées, y compris en situation d'urgence et les disparités géographiques et liées au genre sont réduites dans les zones ciblées.	
Produits des programmes	Rôle des agences
1.1.2.1. les enfants, y compris dans les zones d'urgence, étudient dans de bonnes conditions d'assainissement, d'hygiène et de sécurité (salles de classes construites ou réhabilitées, équipées et fonctionnelles)	UNICEF, PAM, UNHABITAT, UNHCR : services
1.1.2.2. Le cadre institutionnel pour la mise en œuvre de la stratégie intérimaire pour l'éducation 2012- 2014 est renforcé, y compris le système de planification, coordination, des statistiques scolaire et de la prise en compte du genre et des droits humains.	UNFPA et Onu-Femme: Plaidoyer et dialogue sur les politiques PAM, UNICEF, UNHCR et UNESCO : Appui technique et plaidoyer UNHCR : plaidoyer et projets ciblés FIDA : appui technique et formation en relation aux écoles transhumantes et nomades
1.1.2.3. Les enseignants du primaire ont des capacités renforcées en didactiques et disciplines et les élèves ont un accès accru aux manuels et fourniture pour une éducation de qualité dans les zones ciblées	UNICEF : appui technique et services PAM: services UNESCO : Appui technique UNHCR : services et plaidoyer
1.1.2.4. L'accès à l'éducation est renforcé, entre autres pour les filles, grâce à la mise en place de cantines scolaires, champs potagers, l'élaboration d'un cadre stratégique national et régional, etc.	UNHCR : Appui direct PAM : appui direct/services FAO : semences et plantes pour les jardins scolaires UNESCO : appui technique et plaidoyer
Lien avec les OMD : contribution à l'OMD 2 et 3	

Résultat de programme 3: EAU, ASSAINISSEMENT et HABITAT : un accès durable à l'eau à un milieu assaini et à un Habitat décent est assuré dans les zones ciblées.	
Produits des programmes	Rôle des agences
1.1.3.1. L'accès équitable à l'eau potable des communautés, en particulier des groupes vulnérables identifiés, est amélioré dans les régions d'intervention et d'urgence (Renforcement des capacités des institutions en gestion des ressources en eau, renforcement des capacités des communautés en gestion des ouvrages et réalisation d'ouvrages).	UNICEF, UNHCR: Appui technique et services UNITAR/ONUSAT : FIDA : appui technique UNHABITAT : Appui technique
1.1.3.2. Les services d'assainissement adéquats et les bonnes pratiques d'hygiènes sont connus et utilisés par les communautés dans les zones d'interventions (Renforcement	UNICEF, UNHCR: Appui technique et services UNHABITAT : Appui technique



des capacités des institutions, renforcement des capacités des communautés en gestion des ouvrages et réalisation d'infrastructures)	UNESCO : Appui technique (gestion des ressources en eau)
1.1.3.3. le Gouvernement est appuyé dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de coopération en matière de planification de la croissance des villes pour la réduction de la pauvreté urbaine en renforçant les moyens de gestion des autorités locales et les capacités de planification, de gestion et de gouvernance urbaine des autorités nationales, des pouvoirs locaux et d'autres parties prenantes sont renforcées.	UNHABITAT : Appui technique PNUD : coordination
Lien avec les OMD : contribution à l'OMD 7, cible 7 C, OMD 7 cible 11	

Résultat de programme 4: NUTRITION: Mise à l'échelle des interventions de nutrition assurée	
Produits des programmes	Rôle des agences
1.1.4.1. Cadre stratégique et programmatique conçu et opérationnalisé (Politique Nationale d'Alimentation et Nutrition, Plan d'Actions Inter-Sectoriel, Forum National sur l'Alimentation et Nutrition, Programme Conjoint Inter agences conçu, Code de commercialisation des substitutifs de lait maternel, Cadre d'Accélération des OMD)	UNICEF, OMS, FAO, PNUD et PAM : Appui technique
1.1.4.2. Cadre institutionnel revu et opérationnel (Dispositif national de Coordination, plateforme nationale intersectorielle)	UNICEF, OMS, FAO et PAM : Appui technique
1.1.4.3. Statut nutritionnel renforcé dans les zones cibles (système de surveillance nutritionnelle, paquet minimum d'interventions pour la prise en charge des cas de malnutrition aiguë, sensibilisation, etc.)	UNICEF, OMS, PAM et UNHCR : Appui technique et services
Lien avec les OMD : contribution à l'OMD 1, cible 1c	

Résultat de programme 5: PROTECTION SOCIALE: Le système de protection sociale des vulnérables est renforcé	
Produits des programmes	Rôle des agences
1.1.5.1. la protection des orphelins et autres enfants est renforcée (services de protection de l'enfant, enregistrement des naissances, appui aux établissements pré scolaires, éducation à la parenté responsable, transferts sociaux aux ménages ayant en charge les orphelins, mesures pour éliminer les pires formes de travail de l'enfant	UNICEF : appui technique et services
1.1.5.2. les capacités nationales en matière de protection sociale sont renforcées	UNICEF : appui technique et services
1.1.5.3. la protection des populations réfugiées, retournées et déplacées est renforcée, avec un accès renforcé aux droits et services	PAM, UNICEF, OMS, FAO, OHCHR, UNHCR : appui technique, plaidoyer et services



Lien avec les OMD : contribution à l'OMD 1, cible 1

Effet stratégique 2 : Les populations ont un accès équitable et utilisent les services efficaces pour la prévention, les soins et le traitement du VIH/SIDA

Résultat de programme 1: VIH/SIDA : Les services de dépistage, de prévention, de traitement et de soutien sont efficaces

Produits des programmes	Rôle des agences
1.2.1.1. Les centres de prévention, de dépistage du VIH et de traitement des IST ont les capacités techniques et opérationnelles pour fournir des services de qualité	<p>UNFPA : Appui technique, services et coordination transmission sexuelle</p> <p>ONUSIDA : coordination</p> <p>OMS : Promotion et extension des centres prévention et de dépistage IST et VIH</p> <p>UNICEF: services</p> <p>UNHCR : services directs à la population hôte et réfugiés dans et autour des camps</p> <p>PNUD : appui technique et conversations communautaires</p>
1.2.1.2. Les services de prise en charge médicale, psychosociale et nutritionnelle sont disponibles dans les formations sanitaires ciblées	<p>OMS : coordination (médical)</p> <p>UNHCR : services directs à la population hôte et réfugiés dans et autour des camps</p> <p>ONUSIDA : coordination</p> <p>UNICEF : appui technique et financier</p>
1.2.1.3. Des services de qualité Prévention de la Transmission de la Mère à l'Enfant (PTME) sont disponibles et sont accessibles aux femmes dans les zones d'intervention ciblées et les services de prise en charge pédiatrique sont renforcés afin d'offrir des soins adéquats aux enfants séropositifs	<p>UNICEF: coordination, appui technique et services</p> <p>UNFPA: appui technique et services</p> <p>OMS : Renforcement des capacités pour service qualité PTME et renforcement de capacités des pédiatres pour service de qualité aux enfants séropositifs</p> <p>UNHCR : services directs à la population hôte et réfugiés dans et autour des camps</p> <p>ONUSIDA : coordination et appui technique</p> <p>UNESCO : Appui technique (conception des outils et formation)</p>
1.2.1.4. Les capacités de gestion, de coordination de la réponse nationale et de prise en compte des droits humains et du genre sont renforcées	<p>PNUD : coordination (droits humains et genre) et appui technique</p> <p>ONUSIDA: coordination</p> <p>UNHCR : appui technique et services directs</p> <p>OMS, UNFPA, UNESCO et UNICEF: appui technique</p>

Lien avec les OMD : contribution à l'OMD 6



Axe de priorité stratégique 2 : Développement rural et Sécurité alimentaire

Effet stratégique 1 : Les capitaux social, financier, produit et naturel des populations rurales sont renforcés de manière durable dans les zones ciblées

Résultat de programme 1 : le développement des filières productives et des chaînes de valeurs est promu	
Produits des programmes	Rôle des agences
2.1.1.1. Les capacités des organisations paysannes et des chaînes de solidarité communautaire sont renforcées (production et termes d'une commercialisation qui leur profite), avec un développement des achats locaux	FAO : Appui technique et services PNUD : Appui technique PAM : services UNHCR : appui technique et services directs à la population hôte et réfugiés dans et autour des camps FIDA : appui technique et services (PADER-G et appui aux organisations paysannes en Afrique)
2.1.1.2. Des cultures diversifiées et riches en nutriments sont pratiquées par les populations des zones ciblées et la formation de ces derniers aux bonnes pratiques agricoles et alimentaires / nutritionnelles est assurée dans le respect d'une bonne gestion des ressources naturelles	FAO : Appui technique et coordination PAM : Appui technique et services UNHCR : appui technique et services directs à la population hôte et réfugiés dans et autour des camps FIDA : appui technique et financier
2.1.1.3. Des techniques améliorées de stockage, transformation et de conservation des aliments sont introduites	FAO et PNUD: Appui technique PAM: Appui technique et services ONU Femmes: Appui technique aux associations de femmes UNHCR : appui technique et services directs à la population hôte et réfugiés dans et autour des camps FIDA : appui technique et financier (projet pilote sur 5 filières)
2.1.1.4. Des appuis intégrés sont fournis aux organisations à assise communautaire et aux artisans locaux et les capacités de production et de commercialisation de ces derniers sont renforcées	PNUD: Appui technique, développement du cadre d'accélération des OMD et services FAO : Appui technique PAM : Services directs UNHCR : appui technique et coordination FIDA : appui technique, de formation et services directs UNESCO : appui technique
Lien avec les OMD : contribution à l'OMD 1 (cible 1C) et OMD 4	

Résultat de programme 2 : les moyens d'existence durables sont diversifiés, protégés et renforcés	
Produits des programmes	Rôle des agences
2.1.2.0 Le Cadre d'Accélération de l'OMD1c « Réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim » est formulé et mis en œuvre.	Toutes les agences : appui technique et services



2.1.2.1. Les populations affectées par les crises, ont accès à un habitat décent dans un environnement protégé	UNHABITAT : Appui et services directs PNUD : Coordination OCHA : Plaidoyer et Coordination UNHCR : Services directs à la population hôte et réfugiés dans et autour des camps
2.1.2.2. Des informations de qualité, compétence à la vie, l'accès des services psycho-sociaux et à des services conviviaux adaptés aux enfants, aux jeunes, aux femmes, aux retournés et autres personnes vulnérables sont disponibles au niveau des structures de formation et d'encadrement locaux dans les communautés ciblées.	UNESCO et PNUD: Appui technique OMS, IOM et UNICEF: Services UNHCR : Services directs à la population hôte et réfugiés dans et autour des camps
2.1.2.3. L'accès des personnes vulnérables, y compris les jeunes et les femmes en difficultés à des programmes de développement des capacités et à des programmes d'emplois rapides est renforcé	UNDP : Appui technique et coordination BIT et UNESCO : Appui technique UNHCR : Services directs à la population hôte et réfugiés dans et autour des camps
2.1.2.4. Un environnement plus favorable à un accès équitable des populations, notamment des femmes et des jeunes à un emploi décent et productif est créé (y compris travail sur la Politique Nationale de l'Emploi)	PNUD, BIT : appui technique et services
2.1.2.5. Un environnement favorable est créé pour garantir l'accès des populations ciblées aux services de micro finance inclusive et aux facteurs de production	PNUD, FENU et FAO : Appui technique FIDA : consolidation et restructuration des réseaux de caisses d'épargne et de crédit autogérés
2.1.2.6. Les connaissances et capacités des sinistré(e)s les plus vulnérables, y compris des réfugiés, des retournés et des ex-combattant(e)s sont renforcés pour l'accès à l'emploi et aux services de micro – crédits	PNUD : Coordination IOM, HCR, FENU, FIDA: Appui technique et services PNUD : Appui technique UNICEF, BIT et UNESCO : Appui technique
2.1.2.7. L'accès des retournés et vulnérables aux infrastructures socio-économiques est renforcé dans les zones ciblées	IOM, PNUD, UNHCR et FAO : appui technique et services
2.1.2.8. Une gestion durable de l'eau productive est assurée	UNITAR/ONUSAT : appui technique
Lien avec les OMD : contribution à l'OMD 1 (cible 1A et 1B)	

Résultat de programme 3 : la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement et la mise en place de mécanismes d'adaptation et d'atténuation du changement climatique sont appuyées	
Produits des programmes	Rôle des agences
2.1.3.1. les institutions sont outillées pour la mise en œuvre d'un aménagement durable du territoire et une gestion des ressources, avec une attention particulière sur l'eau et les sols dégradés (y compris une attention sur le travail relatif à la muraille verte, au Lac Tchad, à la cartographie des ressources en eau)	PNUD, FAO : appui technique PAM : service UNHCR: service et appui technique UNITAR – UNOSAT : appui et assistance technique
2.1.3.2. un cadre de gouvernance est établi pour une meilleure gestion des ressources des aires protégées	PNUD, FAO et UNOPS: appui technique UNHCR : appui technique et services



2.1.3.3. Le plaidoyer est renforcé pour la mise en œuvre des conventions internationales sur le climat, l'environnement et la bio-diversité	UNESCO et PNUD: Appui technique OMS et UNICEF: Services FAO : Plaidoyer
2.1.3.4. Un environnement propice au développement des énergies renouvelables est créé	PNUD, FAO et ONUDI : appui technique et institutionnel UNHCR : appui technique et services
Lien avec les OMD : contribution à l'OMD 7 (cible 7A et 7B)	

Axe de priorité stratégique 3 : La promotion de la Gouvernance et de l'État de droit

Effet 1 : Des autorités nationales légitimes mobilisent et allouent des ressources suffisantes pour la satisfaction des besoins et droits fondamentaux des populations (sécurité, justice, santé, éducation, eau/assainissement, nutrition, VIH/Sida, etc.)

Résultat de programme 1 : Le processus démocratique est amélioré à travers des mécanismes et institutions plus crédibles, un dialogue permanent permettant entre le Gouvernement, l'Opposition démocratique et la Société Civile et une participation active de la population	
Produits des programmes	Rôle des agences
3.1.1.1. Un cadre de dialogue politique est mis en place avec la participation des acteurs politiques et des Organisation de la Société civile (syndicats, organisations religieuses, des jeunes, des femmes et de défense des droits de l'homme)	PNUD: Appui technique et coordination
3.1.1.2. Une Commission Nationale de Gouvernance (CNG) est mise en place regroupant les acteurs politiques, économique et les organisations sociales.	PNUD: Plaidoyer et appui technique
3.1.1.3. Des consultations nationales sur l'Etat de la Gouvernance (Economique, Politique et Sociales) sont menées dans le cadre du Mécanisme Africain d'Evaluation par les pairs (MAEP)	PNUD, UNICEF, OMS, UNFPA, UNHCR: Plaidoyer et appui technique
3.1.1.4. Un Plan d'action sur la Gouvernance adopté par le Gouvernement et les acteurs sociaux	
3.1.1.5. Un Recensement biométriques de la population électorales est effectuée et des élections locales, législatives crédibles organisées.	PNUD et UNOPS : Appui technique et coordination
3.2.1.6. Le Parlement dispose d'outils techniques et des compétences nécessaires pour réaliser ses fonctions législatives et de contrôle de l'action gouvernementale	PNUD et UNDESA: Appui technique
3.1.1.7. Les capacités des autorités locales sont renforcées dans les domaines du développement et de la Gouvernance locale	PNUD : Appui technique, plaidoyer
3.1.1.8. Cadre stratégiques de la réforme conçus et adopté (plan stratégique de réforme de l'administration publique décentralisée, plan d'action pour la professionnalisation de la fonction publique décentralisée, Plans de Développement Régionaux et locaux, etc.)	PNUD : Plaidoyer et appui technique UNDESA : appui technique UNITAR – UNOSAT : appui et assistance technique
3.1.1.9. Institutions clés et les Organisations de la société civile (OSC) ciblées modernisées et outillées ((plateforme d'e	UNDESA : appui technique



gouvernance, etc.) et disposant des outils nécessaires pour lutter contre la corruption	
3.1.1.10. L'accès à la justice est améliorée à travers le rapprochement de la justice aux justiciables, une refonte de la législation et un renforcement des capacités du personnel judiciaire	PNUD : Plaidoyer et appui technique UNICEF-UNFPA
Lien avec les OMD : contribution indirecte à tous les OMD	

Résultat stratégique 2 : l'État, les organisations de la société civile et les populations respectent et appliquent les Droits Humains et les principes de l'égalité des sexes.

Résultat de programme 1 : La législation interne est harmonisée avec la Constitution du Tchad ainsi qu'avec les instruments et standards internationaux en matière des Droits de l'Homme et est plus favorable à la protection des droits des enfants, des jeunes et des femmes ; et des mécanismes institutionnels de protection des Droits de l'Homme, en particulier ceux des enfants, des jeunes, des femmes et des autres groupes vulnérables, sont mis en place et renforcés	
Produits des programmes	Rôle des agences
3.3.3.1. Les textes de loi relatifs aux Droits de l'Homme, notamment en faveur des enfants, jeunes, femmes et des populations déplacées, sont révisés, élaborés, harmonisés, traduits et diffusés	HCDH : Coordination, appui technique et plaidoyer UNICEF, ONU Femme et UNFPA : Plaidoyer PNUD : Coordination, plaidoyer UNHCR : plaidoyer et appui technique
3.3.3.2. Le Gouvernement et la Société Civile, ainsi que les autres détenteurs d'obligations et titulaires de droits ont une connaissance et des capacités accrues de revendiquer et de protéger les Droits de l'Homme, et notamment les droits des enfants, des femmes et des populations déplacées	HCDH : Coordination, appui technique et plaidoyer UNICEF et UNFPA : Plaidoyer PNUD : Coordination, plaidoyer UNHCR : plaidoyer et appui technique
3.3.3.3. L'accès à la justice est renforcé dans les zones de conflit en particulier pour les personnes vulnérables comme les enfants, les jeunes et les femmes	HCDH et PNUD : Coordination, appui technique et plaidoyer UNICEF et ONU-FEMME: Plaidoyer UNFPA et UNHCR : Plaidoyer et appui technique
3.3.3.4. Les statuts conformes aux principes de Paris de la Commission nationale des droits de l'homme sont adoptés	HCDH ; Plaidoyer et appui technique PNUD : Plaidoyer, appui technique
3.3.3.5. Le plan d'action national des droits de l'homme est adopté et mis en œuvre	HCDH ; Plaidoyer et appui technique PNUD : Plaidoyer, appui technique
3.3.3.6. Les recommandations issues de l'Examen périodique universel, des organes des traités et des procédures spéciales sont mises en œuvre	HCDH : Coordination Toutes les agences : Plaidoyer et appui technique
3.3.3.4. La Politique Nationale Genre est finalisée et/ou approuvée par les autorités nationales compétentes, mise en œuvre et suivie	UNFPA : Appui technique et plaidoyer UNICEF et ONU Femme : Plaidoyer HCDH : Appui technique et plaidoyer
La stratégie Nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre est finalisée et/ou approuvée par les autorités nationales compétentes, mise en œuvre et suivie, y compris le travail sur la mise en œuvre du cadre opérationnel du Plan d'action contre les mutilations génitales féminines	UNFPA : Appui technique et plaidoyer UNICEF et ONU Femme : Plaidoyer HCDH : Appui technique et plaidoyer
Le plan de plaidoyer en faveur de l'élaboration des lois, politiques et stratégies nationales ayant trait à l'égalité de genre, aux droits	UNFPA : Appui technique et plaidoyer



en matière de santé de la reproduction et aux violences basées sur le genre conformément aux conventions internationales ratifiées par le Tchad mise en œuvre.	UNICEF et ONU Femme : Plaidoyer HCDH : Appui technique et plaidoyer
Lien avec les OMD : contribution indirecte à tous les OMD, mais une contribution particulière à l'OMD 3	

Axe de priorité stratégique 4 : Planification stratégique, coordination et suivi-évaluation

Effet stratégique 1 : Les autorités nationales, en collaboration avec les autres acteurs et en conformité avec les priorités nationales, planifient, coordonnent, suivent et évaluent de manière efficace et efficiente leurs appuis aux programmes nationales et régionaux ainsi que l'aide extérieure

Résultat de programme 1: Les capacités nationales en matière de planification stratégique, coordination (y compris gestion de l'aide) et suivi et évaluation sont renforcées	
Produits des programmes	Rôle des agences
4.1.1.1. Les capacités du Ministère du Plan, de l'Economie et de la Coopération Internationale pour la coordination de l'aide sont renforcées en vue de mobiliser l'aide internationale, de renforcer l'efficacité de l'aide et du développement (y compris une attention sur les nouvelles formes d'engagement et la coopération sud-sud)	Toutes Agences : Dialogue sur les politiques, plaidoyer et appui technique
4.1.1.2. La gestion des connaissances et de l'information est renforcée pour de meilleurs résultats de développement et une aide humanitaire plus efficace	Toutes Agences : appui technique UNICEF : appui technique et services OCHA : coordination, appui technique et services
4.1.1.3. Les capacités nationales de production, d'utilisation et de diffusion de données statistiques de qualité sur la dynamique des populations, la jeunesse, l'égalité des sexes et la santé sexuelle et reproductive ainsi que les violences basées sur le genre, y compris dans les situations humanitaires et la disponibilité de ces dernières sont renforcées	UNFPA et UNICEF: Appui technique et services FAO : Appui technique et plaidoyer UNHCR, UNESCO et PNUD : Appui technique ONUSIDA : coordination OMS, UNHCR et OIM : Appui technique UNHABITAT : Appui technique à Observatoire du Développement Urbain du MUHAFD
4.1.1.3. Les capacités nationales de production, d'utilisation et de diffusion de données statistiques de qualité sur la dynamique des populations, la jeunesse, l'égalité des sexes et la santé sexuelle et reproductive ainsi que les violences basées sur le genre, y compris dans les situations humanitaires et la disponibilité de ces dernières sont renforcées	UNFPA et UNICEF: Appui technique et services FAO : Appui technique et plaidoyer UNHCR, UNESCO et PNUD : Appui technique ONUSIDA : coordination OMS, UNHCR et OIM : Appui technique
4.1.1.4. Les données factuelles sur la dynamique des populations, la santé sexuelle et reproductive (y compris le bien-être familial), les violences basées sur le genre et sur l'égalité des sexes sont disponibles, améliorées et analysées pour la prise de décisions, l'élaboration et le suivi-évaluation des politiques et programmes.	UNFPA : appui technique et services
4.1.1.5. Des instruments de planification et programmation budgétaire et financière sont mis en place pour anticiper les problèmes, formuler et mettre en œuvre les politiques et les programmes, en saisissant la dynamique des effets socio	PNUD et FIDA: Appui technique



économiques induits et en fournissant la base de simulations sur un horizon moyen/long terme	
Lien avec les OMD : contribution indirecte à tous les OMD	

Effet stratégique 2 : Les autorités et les institutions nationales et locales ainsi que les communautés mettent en place des mécanismes efficaces de prévention, de protection et de réponse aux catastrophes naturelles et aux crises

Résultat de programme 1 : Les capacités de prévention, d'anticipation et gestion des risques sont renforcées	
Produits des programmes	Rôle des agences
4.2.1.1. Un cadre institutionnel et légal coordonné et cohérent est mis en place pour renforcer la gestion des risques de catastrophes et les capacités des structures mandatées renforcées pour formuler, promouvoir, mettre en œuvre les mesures et les stratégies, coordonner et mobiliser les ressources.	PAM : Services et appui technique FAO, PNUD, OIM : Appui technique et coordination OMS, UNHCR, UNHABITAT, BIT, UNESCO et ONUDI: Appui technique UNICEF : Appui technique OCHA : Coordination
4.2.1.2. Une évaluation nationale des risques est réalisée et validée	PNUD, OCHA : appui technique et coordination
4.2.1.3. Les capacités d'intégration transversale de la gestion des risques de catastrophes sont renforcées et des mesures de réduction des risques de catastrophe sont appuyées en fonction des priorités	PNUD et OCHA : appui technique xxx
4.2.1.4. Les différentes initiatives de planification des contingences et alertes précoces sont consolidées et mises en cohérence	FAO : Appui technique et coordination UNHCR et PAM : Services et appui technique PNUD : Coordination et appui technique FIDA : appui technique, financier et services OCHA : Coordination
4.2.1.4. Des mécanismes sont mis en place pour identifier et suivre les menaces, évaluer les risques et délivrer une alerte intégrée à temps réel et les capacités des institutions de l'Etat sont renforcées pour évaluer la vulnérabilité et la résilience déterminants de la communauté / groupes, la vulnérabilité de moyens de subsistance et l'analyse de la résilience.	FAO : Appui technique
Lien avec les OMD : contribution à l'OMD 1 (cible 1C), OMD 4 et OMD 7	

Résultat de programme 2 : Les mécanismes nationaux et locaux qui favorisent une culture de paix et la résolution pacifique des conflits et la sécurité humaine sont renforcés.	
Produits des programmes	Rôle des agences
3.1.2.1. Une infrastructure de paix est établie aux niveaux national et local	PNUD/ OIM : Appui technique et coordination



3.1.2.2. Les tensions intra et intercommunautaires entre les populations hôtes et les réfugiés, les retournés, les déplacés internes et les autres groupes vulnérables, dans les communautés sont réduits et la cohésion sociale est améliorée.	PNUD / OIM: Plaidoyer et appui technique UNHCR : services directs, plaidoyer et appui technique
3.1.2.3. Les cadres institutionnels sont renforcés pour favoriser la résolution pacifique des conflits fonciers et l'accès équitable à la terre et autres facteurs de production	PNUD et OIM : Appui technique et coordination UNHCR : Plaidoyer FIDA : appui technique / commission mixte de gestion pacifique des conflits autour des couloirs de transhumance
3.1.2.4. Les populations affectées par le conflit et les acteurs humanitaires et de développement bénéficient d'un service de sécurité de qualité par le renforcement des capacités de la CONSAHDIS et du Détachement Intégré de Sécurité (D.I.S) dans le respect de l'Etat de droit	PNUD et UNHCR: Plaidoyer et appui technique OCHA : Relations Civilo-Militaires (UN CMCoord) et Plaidoyer
3.1.2.5. L'accès aux principaux sites de production dans les zones minées au Nord et à l'Est du Tchad est garanti, à travers le déminage des pistes et l'éducation des populations.	PNUD et UNMAS: Plaidoyer et appui technique UNOPS : Appui technique
3.1.2.6. Les capacités de gestion des frontières des autorités nationales sont renforcées	IOM : appui technique et services
3.1.2.7. Le rôle politique, économique, social et de consolidation de la paix de la femme et la protection de ses droits dans la société tchadienne sont renforcés, notamment à travers la vulgarisation et la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité et à travers le renforcement des capacités des femmes dans les zones rurales	PNUD : Appui technique, plaidoyer UNFPA : Dialogue sur les politiques UNICEF : Appui direct ONU-FEMMES: Plaidoyer et soutien au dialogue sur les politiques UNHCR : services directs
Lien avec les OMD : contribution indirecte à tous les OMD	

Résultat de programme 3 : Les chocs et crises sont atténués et gérés efficacement	
Produits des programmes	Rôle des agences
4.2.2.1. Une aide alimentaire et une assistance agricole sont fournies aux populations vulnérables aux chocs d'insécurité alimentaire et nutritionnelle	PAM et UNHCR: Services directs FAO et FIDA : Appui technique et service UNICEF et OIM: Appui technique FIDA : appui technique, financier (banques de soudure) OCHA : Coordination PNUD/HCR : Appui et services
4.2.2.2. La gestion de la coordination des camps de réfugiés, retournés et déplacés est améliorée et des solutions durables pour les réfugiés, retournés et déplacés sont identifiées et mise en place.	UNHCR : Appui technique, services directs et plaidoyer PAM et OIM: Appui technique OCHA : Coordination et plaidoyer
Lien avec les OMD : contribution à l'OMD 1 (cible 1C) et à l'OMD 4	

ANNEXE 2: CADRE DE RESSOURCES

Sur la période 2012-2015, les ressources estimatives suivantes sont disponibles (en millions d'USD) :

Effets	Résultats de programme	Agences résidentes									Agences non résidente		TOTAL
		UNFPA	UNHCR	OMS	ONUSIDA	UNICEF	PAM	PNUD	FAO	OIM	FIDA (1)	UNESCO	
Axe prioritaire 1 : Développement du capital humain et accès équitable aux services sociaux de base													
Les populations vulnérables, en particulier les enfants, les jeunes et les femmes, ont un accès plus équitable et de meilleure qualité aux services sociaux de base et s'impliquent dans la gestion de ces services.	SANTE : L'accès au paquet minimum de prise en charge intégrée des principales maladies de l'enfant de moins de 5 ans et des mères est accru ; la qualité et l'accès aux services de santé de la reproduction et au traitement de l'état nutritionnel sont améliorés.	19.502.593	44.490.316	10.018.000	0	110.802.552	0	0	0	0		0	184.813.461
	EDUCATION : Les populations vulnérables, en particulier les enfants, les jeunes et les femmes, les retournés et autres sinistrés ont un accès à une éducation plus équitable et de meilleure qualité dans les zones ciblées, y compris en situation d'urgence et les disparités géographiques et liées au genre sont réduites dans les zones ciblées.	0	40.618.766	0	0	41.087.087	22.840.490	0	0	0		9.300.000	113.846.343
	EAU ET ASSAINISSEMENT: un accès durable à l'eau et à un milieu assaini est assuré dans les zones ciblées.	0	30.633.407	0	0	30.638.941	0	802.101	0	0		0	62.074.449
	NUTRITION:	0	13.695.088	126.000	0	20.888.123	32.068.152	0	0	0		0	66.777.363
	PROTECTION SOCIALE:	0	55.393.888	0	0	6.956.660	0	0	0	0		0	62.350.548
Les populations ont un accès équitable et utilisent les services efficaces pour la prévention, les soins et le traitement du VIH/SIDA	VIH/SIDA : Les services de dépistage, de prévention, de traitement et de soutien sont plus efficaces	0	10.163.509	208.000	2.350.000	18.187.672	0	1.663.245	0	0		400.000	32.972.426



Effets	Résultats de programme	Agences résidentes									Agences non résidente		TOTAL	
		UNFPA	UNHCR	OMS	ONUSIDA	UNICEF	PAM	PNUD	FAO	OIM	FIDA (1)	UNESCO		
Axe prioritaire 2 : Développement rural et sécurité alimentaire														
Les capitaux des populations rurales sont renforcés de manière durable dans les zones ciblées	le développement des filières productives et des chaînes de valeurs est promu	0	0	0	0	0	0	101.850.050	1.400.000	7.106.680	0	36.700.000	0	147.056.730
	les moyens d'existence durables sont protégés et renforcés	0	0	0	0	0	0	0	3.100.000	39.558.477	0		0	42.658.477
	la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement et la mise en place de mécanismes d'adaptation et d'atténuation du changement climatique sont appuyées	0	0	0	0	0	0	0	1.400.000	11.127.812	0		130.000	12.657.812
Axe prioritaire 3 : Promotion de la Gouvernance et de l'État de droit														
Les populations participent au processus de prise de décisions de manière équitable et contribuent activement à la consolidation de la paix	Les mécanismes nationaux et locaux de réconciliation qui favorisent une culture de paix et la résolution pacifique des conflits sont renforcés.	0	0	0	0	0	0	0	13.000.000	0	0		240.000	13.240.000
	Les mécanismes nationaux et locaux de sécurité humaine qui favorisent la résilience et la réintégration socio-économique des populations affectées par les conflits sont améliorés.	0	0	0	0	0	0	0	18.500.000	0	0		0	18.500.000
Les autorités nationales mobilisent et allouent les ressources suffisantes pour la satisfaction des droits fondamentaux des populations	Les cadres institutionnels sont renforcés et les mécanismes de concertation entre partenaires nationaux, y compris la société civile, sont mis en place en vue de développer une culture démocratique au sein des différentes structures de représentation.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
	L'administration publique est modernisée et réformée pour être plus transparente, responsable et efficace, au service de tous les citoyens, et le processus de décentralisation est renforcé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0



Effets	Résultats de programme	Agences résidentes									Agences non résidente		TOTAL
		UNFPA	UNHCR	OMS	ONUSIDA	UNICEF	PAM	PNUD	FAO	OIM	FIDA (1)	UNESCO	
L'État, les organisations de la société civile et les populations respectent et appliquent les Droits Humains et les principes de l'égalité des sexes.	La législation interne est harmonisée avec la Constitution du Tchad ainsi qu'avec les instruments et standards internationaux en matière des Droits de l'Homme et est plus favorable à la protection des droits des enfants, des jeunes et des femmes ; et des mécanismes institutionnels de protection des Droits de l'Homme, en particulier ceux des enfants, des jeunes, des femmes et des autres groupes vulnérables, sont mis en place et renforcés	1.924.712	0	0	0	11.093.301	0	3.050.000	0	0		0	16.068.013
Axe prioritaire transversal: Développement des capacités et coordination													
Les autorités nationales, en collaboration avec les autres acteurs, assurent une coordination efficace et efficiente pour la planification et le suivi-évaluation des programmes nationaux et régionaux	Les capacités nationales en matière de planification stratégique et de gestion de l'aide sont renforcées	3.719.212	0	908.000	0	5.331.077	0	0	0	0		620.000	10.578.289
mécanismes efficaces de prévention, de protection et de réponse aux catastrophes naturelles et aux crises.	Les capacités de prévention, d'anticipation et gestion des risques sont renforcées	985.240	0	0	0	18.467.494	0	0	0	0		500.000	19.952.734
	Les chocs alimentaires, nutritionnels et autres sont atténués	0	0	0	0	50.046.278	507.746.582	0	0	0		0	557.792.860
TOTAL		26.131.757	194.994.974	11.260.000	2.350.000	263.452.907	664.505.274	42.915.346	57.792.969	0	36.700.000	11.190.000	1.311.293.227

ANNEXE 3 : ANALYSE DU CONTEXTE (SITUATION DE DEPART EN 2011-2012)

Pays enclavé situé en Afrique Centrale, le Tchad compte 11,5 millions d'habitants avec 55% de jeunes de moins de 18 ans. Le taux de croissance démographique de 3,6% est élevé. En dépit de l'exploitation du pétrole depuis fin 2003 et de nombreuses autres potentialités naturelles, le Tchad demeure classé parmi les 10 pays les plus pauvres en termes de développement humain. Sur la base du niveau d'Indice de développement humain (IDH) très faible (0,328) du Tchad, le rapport mondial sur le développement humain de 2011 le classe à la 183^{ème} place sur 187 pays. Le pays fait face à des défis complexes et multiformes qui relèvent à la fois de l'agenda humanitaire, du développement et du politico sécuritaire. L'environnement de risques est particulièrement complexe, avec des risques épidémiologiques, climatiques et environnement, liés aux conflits et économiques. Les vulnérabilités face à ces risques restent réels et n'ont pas pu être adressés à ce jour. Ces agendas s'entrecroisent et peuvent confronter à des défis entre le besoin d'apporter une réponse immédiate pour sauver des vies et promouvoir la paix et le besoin de consolider des structures étatiques durables.

2.1. Contexte économique

Les performances macroéconomiques des deux dernières années sont meilleures comparativement aux années précédentes où les taux de croissance étaient négatifs. Les données macroéconomiques de 2010 et 2011 sont encourageantes grâce au renforcement des prix du pétrole et à une bonne pluviométrie en 2010 : taux de croissance de 13% en 2010 et de 3 % en 2011². En 2012, le taux de croissance prévu est de 7% grâce à l'exploitation de la nouvelle raffinerie de pétrole et à l'entrée en production de nouveaux projets industriels notamment une centrale électrique et une cimenterie. Les taux d'inflations sont faibles ou négatifs 2% en 2010 et 2% en 2011, le déficit public s'est réduit (11% du PIB hors pétrole en 2010 contre 21% en 2009). Le déficit extérieur s'est creusé mais surtout à cause de l'importance du programme d'investissement. Le niveau de l'endettement du pays est contenu (25% du PIB). Néanmoins, dans un contexte d'épuisement à terme des revenus pétroliers, le service de la dette rapporté aux recettes publiques non pétrolière reste exorbitant (30%). Compte tenu de son important besoin en réduction de la pauvreté et en développement, le Tchad reste encore tributaire de l'aide pour le financement de ses investissements (en 2008³ partie des investissements inscrits au budget sont financés sur ressources extérieures).

Les risques économiques restent par ailleurs réels et exposent les populations et les systèmes à des vulnérabilités accrues. Au delà du pétrole, trois secteurs sont importantes pour l'économie du Tchad : l'agriculture, la pêche et l'élevage. Une perturbation dans un des secteurs suivants a des conséquences importantes sur la survivance économique des ménages déjà très fragilisés par un revenu annuel par habitant très faible. En effet, plus de 55 % des ménages tchadiens vivent en deçà du seuil de pauvreté. Une pauvreté chronique qui réduit les capacités monétaires des ménages, les empêchant de faire face à des hausses de prix des denrées alimentaires fréquentes au moment des périodes de soudure. La soudure est une période difficile, annuellement elle se situe entre deux récoltes où les revenus monétaires et la nourriture sont en déficit dans les ménages. Par exemple, des études récentes (HEA) sur l'économie des ménages montrent qu'entre le mois de juin et de septembre 2013, dans quatre régions du Nord tchadien, 500 000 ménages pauvres et très pauvres ont été confrontés à une détérioration de leurs moyens d'existence. Le déficit a été estimé à une perte variant entre 22 % et 48 % de revenu durant cette période pour les ménages de ces régions.

Cela signifie également que les ménages peuvent difficilement épargner afin de se protéger d'une hausse du taux de chômage. De plus, pour se protéger des aléas de la maladie, la population active plus que majoritairement ne bénéficie pas d'assurance sociale. En effet, en milieu urbain, les emplois

² FMI, 2011

³ OCDE



occupés se localisent dans le secteur informel, où aucun système de protection sociale n'existe. Dans les zones rurales, plus de 80 % de la population est occupée aux travaux des champs et l'élevage. Dans ces conditions, les ménages doivent pour se procurer des revenus monétaires, vendre une partie de leur production agricole, et une partie de son cheptel. Cela implique qu'ils doivent anticiper une surproduction dépendante des aléas climatiques, mais également reposants essentiellement sur une exploitation de la production par une forte intensité de main d'œuvre, augmentant ainsi les risques d'usure au travail et de pénibilité pouvant mettre en danger les nourrissons et les jeunes enfants lorsque leurs mères sont occupées à cette recherche de revenus monétaires.

2.2. Contexte politique et sécuritaire

Sur le **plan politique**, le pays a progressé avec la conclusion de l'accord Politique du 13 Aout 2007. Les élections législatives et présidentielles, organisées en 2011 ont permis la réélection du Président de la République. **A l'issue des élections législatives tenues en février 2011, une nouvelle Assemblée nationale est mise en place.** Compte tenu de sa jeunesse, les défis en termes de renforcement des capacités sont énormes. Par ailleurs, en dépit des efforts consentis par le gouvernement pour asseoir la décentralisation, la dynamique est lourdement handicapée par la faiblesse des capacités nationales. Un défi important est le renforcement du système parlementaire et le développement des processus de dialogue inclusif entre la classe politique et la population, et entre le gouvernement et l'opposition afin d'établir de créer un climat d'apaisement, de transparence et de responsabilité politique.

Sur le **plan sécuritaire**, depuis la signature de l'accord de paix entre le Soudan et le Tchad en 2010, la situation est restée stable. Même si le pays connaît une certaine stabilité, certains conflits ont été mis en exergue et leurs causes structurelles sont multiples. Parmi les types de conflits, on retrouve :

- Les conflits armés et les trafics illicites à l'est du pays;
- Les conflits sociopolitiques avec des revendications politiques et les tensions autour de l'accès au pouvoir accentuent les risques de conflit;
- Les conflits liés aux relations de pouvoir, les relations entre les autorités locales déconcentrées et les chefs traditionnels sont sources de mécontentements sur la gouvernance locale;
- Les conflits intercommunautaires, avec une instrumentalisation politique des questions identitaires (arabes/non arabes, éleveurs/agriculteurs, etc.) autour de la rareté des ressources en eaux et terres avec l'avancée du désert et la pression démographique;
- La dimension régionale (y compris l'impact des situations dans les pays limitrophes sur le Tchad) et les causes structurelles des conflits.

Les causes de ces conflits sont intrinsèquement liées à la dégradation des conditions climatiques, et par ricochet, à l'amenuisement des ressources végétales et agricoles de la bande sahélienne. En amont, les mauvaises climatiques ont entraîné une migration progressive des éleveurs vers les terres de culture au sud, le bétail arrivant plutôt avant la fin des récoltes pour le pâturage. Aussi, les mêmes causes ont amené l'abandon par certains agriculteurs des zones initiales de cultures changeant ainsi le moment et les itinéraires de transhumance. Ce qui conduit le plus souvent à des conflits ouverts et dangereux entre éleveurs et agriculteurs. Au-delà des causes environnementales, il existe également des raisons politiques, ou plus particulièrement de relation de pouvoir liée au contrôle des terres.

L'impact des migrations dues aux crises régionales continue d'alimenter les conflits et la compétition sur les ressources naturelles limitées du Tchad. Ceci concerne notamment les migrations des pays frontaliers tels que la Libye, le Darfour et la Centrafrique ce qui accentue la pression sur ses ressources naturelles.



2.3. Contexte humanitaire et social

Sur le plan social, le rapport sur les OMD de 2010 reste pessimiste sur la réalisation de la plupart des OMDs. Près de la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. L'incidence de la pauvreté est évaluée à 55% en 2003 et estimée à 45% en 2009. 87% de la population rurale est pauvre. Certaines problématiques sont particulièrement accrues et requièrent une attention particulière.

2.3.1. Sécurité alimentaire

D'après une évaluation PAM/FAO/Gouvernement réalisée en décembre 2011, **l'insécurité alimentaire au Tchad affecte 40 % de la population, dont 32,5% sont en insécurité alimentaire sévère**. Les couches sociales les plus vulnérables sont les enfants, les femmes, les personnes âgées et les petits producteurs. Le taux d'insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans dans tout le pays est estimé à 30% et le seuil de **MAG critique de 15% est souvent dépassé dans les régions de la bande sahéenne**. Cette insécurité alimentaire est à la fois conjoncturelle et structurelle et est marquée par des crises plus accrues.

Certaines zones, comme la bande sahéenne, sont particulièrement affectées et les cycles des crises y sont de plus en plus rapprochés, ce qui érode les capacités de résilience et de survie des populations de la bande sahéenne.

La production disponible locale varie d'une année à l'autre dans des proportions importantes et ne permet pas toujours de couvrir les besoins en céréales du pays. Une des causes de cette situation tient aux ennemis des cultures et aux aléas climatiques, entre autres la **pluviométrie**. Par ailleurs, les **flux des produits alimentaires entre les régions excédentaires et déficitaires sont mis à mal** par la faiblesse des infrastructures de transport, le manque de moyens de stockage et les contraintes administratives. **L'accessibilité économique** aux produits alimentaires est également problématique.

Au total, les dysfonctionnements en matière d'organisation de la production et des marchés, la faiblesse des institutions de soutien au secteur, l'insécurité foncière, les insuffisances dans la mise en œuvre des politiques de gestion et de protection des ressources naturelles et la persistance du climat d'insécurité ambiante en milieu rural, sont des problèmes majeurs qui minent le développement de ce secteur.

2.3.2. Santé

La **mortalité néonatale** (44‰ NV)⁴, **infantile** (124‰ NV)⁵ et **infanto juvénile** (209‰ NV)⁶ demeurent **très élevés** au Tchad. Le **taux de mortalité maternelle a augmenté** depuis 1990 (de 1090 à 1200 pour 100 000 NV). Suite aux aléas climatiques, le pays fait face régulièrement à des taux de malnutrition aigüe alarmants, notamment dans les régions de la bande sahéenne, où le seuil de MAG critique de 15% est souvent dépassé. Le taux de prévalence du VIH chez les 15-49 ans était de 3,3% en 2005. La présence de réfugiés et déplacés à l'est, à l'ouest et au Sud augment la demande de services sanitaires et nutritionnels.

L'offre, la qualité, l'accès et l'utilisation des services de santé et nutrition demeurent faibles. L'insuffisance en ressources humaines qualifiées dans le structure sanitaires est l'un des facteurs qui affectent le plus la qualité des soins, notamment dans les zones rurales et enclavées. A cela s'ajoutent les lacunes à niveau des infrastructures et de l'équipement des formations sanitaires. L'accès est surtout affecté par la faible couverture géographique et les coûts à la charge des patients. Des

⁴ Enquête à grappe à indicateurs multiples (MICS). INSEED, 2010 ;

⁵ Enquêtes nutritionnelles et de mortalité SMART. UNICEF, Aout 2010 ;

⁶ Enquête de prévalence du VIH chez les 15 -49 ans. MSP, 2005.



pesanteurs socio-culturelles (mutilations génitales, mauvaise pratique nutritionnelles, etc.) accentuent les risques pour la santé de la mère et de l'enfant.

Par ailleurs, la population tchadienne reste très exposée encore aujourd'hui à des **risques épidémiologiques**. Pour de multiples raisons, la réduction des risques sanitaires n'a pas encore atteint un niveau acceptable. Les indicateurs identifiant la prévalence de certaines maladies transmissibles constituent près 74 % de la charge de morbidité, un ratio supérieur à la moyenne africaine (71 %).

L'une des principales causes de la charge de morbidité sont le paludisme. En 2006, 173 décès pour 100 000 habitants se rapportaient au paludisme. La couverture vaccinale DCT3 chez les enfants de moins d'un an reste aussi très en deçà de la moyenne africaine (Tchad 20 % : Région africaine 20 %).

Le Tchad affiche les taux d'accès à l'eau et d'assainissement les plus bas de la région africaine (44 % ont accès à l'eau et 12 % à des structures sanitaires acceptables). Cet état de fait augmente considérablement les risques sanitaires, la propagation des maladies hydriques et d'épidémies comme le choléra. On remarque aussi la récurrence d'épidémies de rougeole et méningite.

Face à ces problèmes, la réponse des autorités sanitaires demeure fragile et insuffisante. On remarque la faiblesse du leadership du Ministère de la Santé Publique dans la coordination, la gestion et le suivi des interventions. Par ailleurs, on constate une insuffisance dans le développement de politiques, de stratégies et de directives, particulièrement, en matière de nutrition. Le financement du secteur est insuffisant et l'utilisation efficace de ressources mobilisées reste un goulot d'étranglement. Le renforcement de la coordination du secteur sous la direction du Ministère de la Santé Publique est en cours mais reste fragile et devrait rester une priorité de tous les partenaires. Les défis de gouvernance, financement, ressources humaines, gestion de l'information, prestation de services et médicaments et technologie restent donc énormes.

2.3.3. Education

Le système éducatif tchadien connaît des difficultés pour l'atteinte des objectifs relatifs à l'accès universel et équitable de tous les citoyens à l'éducation.

La scolarisation primaire universelle est encore loin d'être acquise au Tchad. Le taux net de scolarisation dans le primaire a augmenté de 39% en 2000 à 52% en 2010. Toutefois, la qualité de l'éducation reste faible avec des taux d'achèvement (38%, avec à peine trois filles sur 10 qui achèvent le cycle primaire contre cinq garçons sur 10), des taux moyen de promotion (64.8%), de redoublement (23%) et d'abandon (12.2%), qui montrent une faible efficacité interne du système. Actuellement, seul 47,5 % des adultes savent lire et écrire, dont 56% d'hommes et 39,3% de femmes. La gestion du système fait également ressortir d'importantes inégalités géographiques, sociales et de genre, avec un milieu rural particulièrement affecté. Les disparités entre filles et garçons (taux de parité de 0,7) au niveau primaire continuent d'être plus prononcés dans le Nord et au centre que dans le reste du pays. Malgré le faible taux d'alphabétisation (22%) pour les femmes âgées de 15 à 24 ans, l'éducation des filles se heurte à de grands problèmes : mariage précoce, affectation aux tâches ménagères, etc.

La faiblesse de l'enseignement renvoie à des défaillances du système éducatif à tous les niveaux, notamment en ce qui concerne la formation des enseignants, les curricula, les contenus des enseignements/Apprentissages, les méthodes et l'évaluation, les conditions d'enseignement, les conditions de vie, l'insuffisance des enseignants en nombre et en qualité, etc. Des systèmes se mettent en place au niveau des communautés pour pallier à la situation (avec des enseignants communautaires qui représentent 67% de l'ensemble du personnel enseignant). Dans des zones comme le Sahel, l'insécurité alimentaire pèse sur la performance des enfants en âge scolaire. Les taux d'abandon sont très élevés et la scolarisation, surtout des filles, dépend directement de services catalyseurs, notamment la cantine scolaire, l'eau à l'école ainsi que les installations sanitaires séparées filles/garçons.



Finalement, le système éducatif est également caractérisé par une inadéquation entre la formation et les besoins d'un marché de travail créant une situation paradoxale où les entreprises ne trouvent pas de main d'œuvre qualifiée parmi les diplômés sans emploi.

2.3.4. Eau-Assainissement-Hygiène

Le faible accès à l'eau potable (52%), à l'assainissement (12%) de base et aux services d'hygiène a un impact sur le cadre de vie et tout particulièrement la santé, l'éducation / la scolarisation, l'environnement et l'économie.

Dans le domaine de l'assainissement, seuls 4% des ménages, 30% des écoles et 50% des centres de santé, ont accès aux ouvrages améliorés d'assainissement. En milieu urbain, la défaillance des réseaux de drainage des eaux usées, et des eaux pluviales est parfois responsable des inondations récurrentes et de la résurgence d'épidémies, comme le cholera.

En matière d'hygiène, le faible accès à l'eau potable et aux ouvrages d'assainissement, contribue à l'observance de mauvaises pratiques d'hygiène (non lavage des mains, déversement des eaux usées ainsi que des ordures dans les rues, etc.).

En outre, **l'eau est aussi une source de conflits**. Ces conflits sont liés au partage et à la fréquentation abusive des points d'eau mais aussi à la gestion des ressources naturelles et demandent la mise en place de mécanismes adéquats.

La faible capacité institutionnelle du secteur de l'eau se traduit par la **disparité dans le taux d'accès au niveau des régions** (taux de couverture est de 5% dans certaines régions, contre 75% dans d'autres). Finalement, les mécanismes de gouvernance du secteur démontrent certaines faiblesses dans la coordination et la vision stratégique qui doivent être adressés si l'on veut pouvoir apporter une réponse adéquate.

2.3.5. VIH/SIDA et autres pandémies

Le taux de séroprévalence du VIH/SIDA stabilisé à 3,3%. On note cependant que la prévention soulève divers problèmes, au niveau de la prévention de la transmission de la mère à l'enfant, à l'accès financier et géographique en préservatifs, au problème de la transfusion sanguine et à la stigmatisation et discrimination.

La Prise en charge médicale, nutritionnelle et socio-économique est également problématique, compte tenu du dysfonctionnement du système de santé et de la faiblesse quantitative et qualitative en ressources humaines.

Finalement, la coordination ainsi que le suivi-évaluation sont confrontés à des insuffisances importantes. Le CNLS n'est pas adéquatement opérationnel et les structures décentralisées et sectorielles ne sont pas fonctionnelles. De plus, il y a l'absence d'un cadre d'harmonisation et d'alignement des financements auquel s'ajoute la faiblesse du système de suivi-évaluation et le manque de données fiables.

2.3.6. Environnement et changement climatique

Les phénomènes climatiques extrêmes fragilisent le Tchad et affectent ses populations et leurs moyens d'existence. Ils provoquent notamment la destruction d'infrastructures, d'habitations, des champs cultivés, de petits commerces, des stocks alimentaires, ainsi que la décimation du bétail.

Pendant les dernières années, ces catastrophes ont connu une recrudescence en fréquence et en intensité, dues aux conséquences du changement climatique affectant particulièrement le Lac Tchad ainsi que la zone sahélienne. Les inondations et les sécheresses récurrentes causes des dégâts, créant des obstacles significatifs à la réalisation d'une production agricole adéquate, ces perturbations ont des conséquences immédiates sur la dégradation des moyens d'existence des populations et de leur sécurité alimentaire. Dans un pays où déjà 1.6 million des personnes vivent une insécurité alimentaire



et nutritionnelle. En 2012, les inondations ont affecté plus de 500 000 personnes. Plus de 255 000 hectares de terres agricoles ont été inondés, et 96 000 habitations ont été détruites. Le tableau 1 présente la situation des catastrophes naturelles qui ont affecté la population depuis la grande sécheresse des années soixante-dix. Cette situation montre que la sécheresse a beaucoup plus affecté les populations avec une amplitude et un degré de survenance beaucoup plus élevés. Néanmoins, depuis 1999, les inondations sont fréquentes. Le pays reste aussi vulnérable aux invasions acridiennes, à l'ensablement et l'avancée de dunes causée par les vents violents dans certaines régions (ex. Kanem). Soulignons que ces aléas climatiques se localisent dans un cadre environnemental déjà fragilisé par la désertification, la déforestation, et par la pression croissante exercée par la croissance démographique et la concentration des populations agricoles et pastorales dans les zones du pays le plus fertile et riches en pâturages.

2.3.7. Emploi

L'évolution erratique de la croissance et l'environnement défavorable du secteur privé ne favorisent pas la situation de l'emploi. La proportion des emplois décents est très faible (2% d'emplois formels) relativement aux emplois précaires du secteur agricole et du secteur informel. Par ailleurs, avec un taux de croissance de la population de 3,6%, la tension sur le marché de l'emploi va devenir de plus en plus difficile si des mesures vigoureuses ne sont pas prises. Le niveau de technicité de la main d'œuvre est également faible. 72% de l'emploi est dans le secteur agricole dont le niveau de productivité est très faible et empêche un renforcement de l'emploi dans le secteur.

L'emploi des jeunes est un enjeu important dans ses dimensions politiques, économiques et sociales que par son impact sur la sécurité et la consolidation de la paix. L'absence d'opportunités de travail ou d'activités génératrices de revenus pour les jeunes désœuvrés et déscolarisés constitue une menace pour la paix. Ils constituent une proie facile à l'enrôlement dans les groupes et forces armées.

On note également des faiblesses institutionnelles importantes, tant au niveau des agences de gestion que du cadre institutionnel en tant que tel.

2.3.8. Droits humains

En matière des Droits humains, des efforts restent à fournir pour assurer un environnement plus favorable aux droits de l'homme et lutter contre l'impunité.

Les différentes analyses et revue (état des lieux dressé lors des Etats généraux de la justice (2004), du Forum sur les droits de l'homme (2011), résolutions du Conseil des droits de l'homme et recommandations des Comités conventionnelles adoptées ainsi que celles de l'Examen Périodique Universel) relèvent des faiblesses et inadaptations de certains dispositifs ou mécanismes informatifs, éducatifs, législatifs, judiciaires ou de sensibilisations relatives aux droits de l'homme.

2.3.9. Genre

Le Tchad a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) en 1995, toutefois ni le Protocole facultatif à la CEDEF ni le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (Protocole de Maputo) ne l'ont été.

Le pays est classé 145^{ème} sur 187 pour ce qui est de l'inégalité de genre avec 14,3% des femmes qui siègent à l'assemblée nationale. La question de la participation des femmes au processus politique, économique et social mérite une attention particulière : moins de 10% des membres du gouvernement sont des femmes. Les discriminations envers les femmes demeurent encore très importantes notamment dans l'accès à l'éducation, aux services de santé primaire et à l'emploi. le problème de l'inégalité entre les sexes s'est vu exacerbé à la fois dans les sphères de la vie privée et publique. Les violences basées sur le genre (VBG) sont les plus critiques au Tchad, car près d'une femme sur cinq se dit victime de violences physiques et 12% de violences sexuelles, 35% des filles sont mariés avant 15



ans ; le taux de viol est plus criant ces dernières années, en particulier dans les zones de stationnement des forces armées ; 44% des femmes et filles ont subi les Mutilations Génitales. Les mariages forcés et précoces sont ainsi des pratiques largement répandues en dépit de législations nationales qui les interdisent. Les femmes tchadiennes rencontrent d'immenses difficultés pour accéder à la justice et faire valoir leurs droits. En l'absence d'un Code de la famille, les droits coutumiers et religieux continuent par ailleurs à régler beaucoup d'aspects de la vie familiale (autorité parentale, héritage etc. Par ailleurs les différents événements politico-militaires ont entraîné une paupérisation croissante des femmes à la suite de la destruction du tissu socioéconomique et de l'effritement des activités d'autopromotion ou d'autosubsistance.

2.3.10. Protection, migration/déplacements et réinsertion

Nombreux sont les problèmes et les défis actuels majeurs de la protection des réfugiés, des déplacés, d'autres catégories des migrants irréguliers et des groupes vulnérables. On y note des faiblesses persistantes.

Des difficultés se multiplient dans la mise en œuvre des normes et instruments internationaux de protection, le maintien de l'ordre public pour toute la population sur l'ensemble du territoire y compris le respect et le renforcement des règlements à l'intérieur des camps de réfugiés, l'application du cadre juridique et de la stratégie nationale pour la protection des populations vulnérables y compris les réfugiés et les PDI et le maintien du caractère civil et humanitaire des camps de réfugiés et des sites de déplacés; les compétences et des capacités des autorités administratives, traditionnelles, judiciaires et sécuritaires pour prévenir, identifier et répondre adéquatement aux cas de violation de la protection individuelle; et, l'absence des instruments juridiques nationaux.

Les actes de violence prennent diverses formes touchant l'intégrité des individus, tant sur le plan physique, physiologique que psychologique : la violence basée sur le genre (violence domestique, mariages précoces, Mutilation Génitale Féminine, grossesses précoces) ; le recrutement des enfants par les forces et les groupes armés, le travail des enfants, le nonaccès à l'éducation secondaire malgré les efforts soutenus.

L'insuffisance des ressources nationales et internationales pour répondre aux problématiques décrites ci-dessus, se reflète dans l'absence d'une réponse concertée des partenaires au développement et humanitaire en réponse aux groupes vulnérables et victimes des catastrophes naturelles et pour les PDI.

2.4. Contexte de Gouvernance et Etat de Droit

La volonté politique du Tchad à se constituer en un État de droit où les droits personnes sont respectés, garantis et protégés pour tous les citoyens s'est manifestée non seulement à travers la ratification des textes internationaux relatifs aux droits de l'homme, mais aussi par des dispositions constitutionnelles et autres instruments nationaux et déclarations de principes. Cependant, l'État est confronté à d'importantes contraintes dans un contexte difficile de pauvreté, de capacités institutionnelles limitées de l'État, de corruption et de violence.

Le Tchad est classé par la plupart des institutions qui mesure la gouvernance parmi les derniers pays en termes de gouvernance :

- Indice de corruption de Transparency International 2010 : 171/178
- Doing Business (Indice de Facilité de faire des affaires de la Banque mondiale), 2011 : 183/183
- Indice de Démocratie (Economic Intelligence Unit), 2011: 166/167
- CPIA (Évaluation des politiques et des institutions, Banque mondiale), 2009: 2,2/6
- Indice de Gouvernance Mo Ibrahim, 2011 : 52/53 (pays africains).



Cette situation se ressent tant dans le développement parlementaire, qu'au niveau des Droits humains, de l'accès à la Justice, de l'accès à l'information, de la Corruption que des indicateurs de territorialité.

On note également un impact important et transversal sur tous les secteurs et domaines de la vie publique et privée et constitue un frein important à la réduction de la pauvreté et au développement du pays.

Certaines faiblesses ont un impact particulièrement grand sur les résultats de développement. Celles ci ont trait entre autres à la **faiblesses des mécanismes de réduction des risques de catastrophes et la préparation aux crises et catastrophes** (faiblesses de la gestion de l'information, de l'alerte précoce, etc.) ainsi que de **coordination, planification et suivi et évaluation**.

Finalement, l'efficacité de l'aide est une problématique abordée au niveau du Tchad, mais les mécanismes de coordination de l'aide restent faibles. Le Tchad a adhéré au « **New Deal** », devenant ainsi membre du Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État. Il s'agira maintenant d'en assurer la mise en œuvre en vue d'accroître l'efficacité du développement dans son ensemble.

ANNEXE 4. CADRE DE SUIVI DES EFFETS INTERIMAIRES

Effets	Résultats de programme	Lien avec le PND		Lien Stratégie Intégrée pour le Sahel	Indicateurs provisoires, données de base (2011) et cibles	Moyens de vérification	Hypothèses et risques	
		Axe	Priorité					
AXE 1: Développement du capital humain / Services et besoins de base								
Effet 1 : Les populations, en particulier les groupes vulnérables, accèdent de façon équitable et utilisent les services sociaux de base et s'impliquent dans la gestion de ces services.	Santé : L'accès au paquet minimum de prise en charge intégrée des principales maladies de l'enfant de moins de 5 ans et des mères est accru ; la qualité et l'accès aux services de santé de la reproduction sont améliorés	Axe II. Mobilisation et validation du capital humain et lutte contre les inégalité, la pauvreté et l'exclusion sociale	Priorité 2 : Santé sur les stratégies sur toutes les stratégies	Objectif stratégique 3 : les plans et interventions humanitaires et de développement sont intégrés afin d'assurer la résilience à long terme →Objectif 3.2. : Aider les gouvernements et autres parties prenantes à assurer la prestation équitable et efficace des services sociaux de base et promouvoir des systèmes de protection sociale efficaces	<u>Indicateur 1</u> : Proportion de budget des secteurs sociaux allouée à la mise en œuvre des politiques et stratégies (indicateur PND pour la santé et l'éducation): Base : -eau & assainissement : 0,48% -santé : 5,57% -éducation : 7,02% <u>Indicateur 2</u> : Taux de mortalité maternelle (indicateur PND) Base : 1084 (2009) <u>Indicateur 3</u> : Taux de mortalité infantile (indicateur PND) Base : 103 <u>Indicateur 4</u> : Taux d'achèvement au primaire (y compris Taux net de scolarisation au primaire (6-11 ans)) (indicateur PND) Base : 38,4% (28,9% filles et 48,3% garçon) <u>Indicateur 5</u> : Proportion de la population ayant accès à l'eau potable (indicateur	Budget Etat Loi d'exécution du budget Etat	Hypothèses : -Disponibilité des ressources financières -Adhésion et appropriation des populations au processus -Disponibilité des services et ressources matérielles -Décentralisation et/ou déconcentration effective Risques: -Insuffisance des ressources affectées aux services sociaux -Absence d'application des politiques -Faibles capacités humaines à tous les niveaux -aléas climatiques	
	Education : Les populations vulnérables, en particulier les enfants, les jeunes et les femmes, les retournés et autres sinistrés ont un accès à une éducation plus équitable et de meilleure qualité dans les zones ciblées, y compris en situation d'urgence et les	Axe II. Mobilisation et validation du capital humain et lutte contre les inégalité, la pauvreté et l'exclusion sociale	Priorité 1 : Education			Base : 1084 (2009)		EDST3
	Axe I. Développement de l'offre de production et d'emplois décent	Priorité 11: Mobilisation des compétences et des capacités de la diaspora	Base : 103			EDST3		Annuaire statistiques scolaires



	disparités géographiques et liées au genre sont réduites dans les zones ciblées.	opportunités d'emplois décent			PND – avec désagrégation du taux de couverture en milieu rural et urbain) Base : 44,3% (2011) (48% au niveau rural et 37% au niveau urbain) <u>Indicateur 6</u> : Taux de prévalence de l'insuffisance pondérale, enfants de moins de 5 ans (indicateur PND) Base : 30,3% (2010) <u>Indicateur 7</u> : Proportion de la population vulnérable à l'insécurité alimentaire sévère (indicateur PND) <u>Base</u> : 11% (2012) <u>Indicateur 8</u> : Taux de malnutrition chronique (indicateur PND) Base : 38,7% (2010)	MICS EDST3	
	EAU ET ASSAINISSEMENT: un accès durable à l'eau et à un milieu assaini est assuré dans les zones ciblées	Axe II. Mobilisation et validation du capital humain et lutte contre les inégalité, la pauvreté et l'exclusion sociale	Priorité 4 : Eau potable et Priorité 5 : hygiène et assainissement				
	NUTRITION	Axe II. Mobilisation et validation du capital humain et lutte contre les inégalité, la pauvreté et l'exclusion sociale	Priorité 3 : nutrition				
	PROTECTION SOCIALE:	Axe II. Mobilisation et validation du capital humain et lutte contre les inégalité, la pauvreté et l'exclusion sociale	Priorité 6 : Protection sociale et promotion de l'équité et de l'égalité genre				
Effet 2 : Les populations ont un accès équitable et	Les services de dépistage, de prévention, de traitement et de soutien sont plus efficaces	Axe II. Mobilisation et validation du capital humain et lutte contre les inégalité, la pauvreté et l'exclusion sociale	Priorité 2 : Santé, stratégie « Renforcement des interventions contre les principales maladies »	Objectif stratégique 3 : les plans et interventions humanitaires et de développement sont intégrés afin d'assurer la	<u>Indicateur 1</u> : Pourcentage d'adultes et d'enfants séropositifs sous traitement 12 mois après le début de la thérapie rétrovirale Base : 47%	Rapports ONUSIDA	Hypothèses : -Disponibilité des services et intrants -Décentralisation effective de riposte au VIH -Application des textes et lois



				<p>résilience à long terme</p> <p>→ Objectif 3.2 : Aider les gouvernements et autres parties prenantes à assurer la prestation équitable et efficace des services sociaux de base et promouvoir des systèmes de protection sociale efficaces</p>	<p>Indicateur 2 : Proportion de femmes enceintes séropositives ayant accès à la prophylaxie ARV</p> <p>Base : 7%</p> <p>Indicateur 3 : Taux de prévalence du VIH/Sida (15-24 ans) (indicateur PND)</p> <p>Base : 3,4% (2012)</p>	<p>Enquêtes CAP</p> <p>CNLS/CIS</p>	<p>Risques:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Non utilisation des services par les populations - Persistance des tabous liés au sexe et dénie du VIH - Discrimination et stigmatisation persistantes
AXE 2: Développement rural et renforcement de la résilience							
Effet 1 : Les capitaux des populations rurales sont renforcés de manière durable dans les zones ciblées	le développement des filières productives et des chaînes de valeurs est promu	Axe I. Développement de l'offre de production et d'opportunités d'emplois décent	Priorité 1 : Développement du secteur rural et sécurité alimentaire	<p>Objectif stratégique 3 : les plans et interventions humanitaires et de développement sont intégrés afin d'assurer la résilience à long terme</p> <p>→ Objectif 3.4. Renforcer les moyens de subsistance durables</p>	<p>Indicateur 1 :</p> <p>Proportion de population en sécurité alimentaire (Indicateur PND)</p> <p>Base : 65,8 % (2012)</p> <p>Indicateur 2 :</p> <p>Part de l'agriculture (agriculture, élevage, pds halieutiques) dans le PIB (Indicateur PND)</p> <p>Base : 23%</p>	<p>MAI/ENSA</p> <p>INSEED/DEP</p>	<p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique - Mise en œuvre des stratégies nationales sectorielles et décentralisées - Ressources humaines et financières disponibles et suffisantes - Participation active de toutes les parties prenantes - Mise en œuvre effective des stratégies et programmes nationaux - Accès équitable aux ressources naturelles - Révision du code foncier - Stabilité politique - Cadre institutionnel favorable à la promotion des initiatives
	les moyens d'existence durables sont protégés et renforcés	Axe I. Développement de l'offre de production et d'opportunités d'emplois décent	<p>Priorité 2 : création d'emploi et formation</p> <p>Priorité 3 : développement du secteur privé</p>	<p>Objectif stratégique 3 : les plans et interventions humanitaires et de développement sont intégrés afin d'assurer la</p>	<p>Indicateur 3 :</p> <p>Taux d'accès à l'emploi de jeunes issus des centres et institutions de formation (Indicateur PND)</p>	<p>ONAPE/FAON AP/CNFP</p>	



				<p>résilience à long terme</p> <p>→ Objectif 3.4. Renforcer les moyens de subsistance durables</p>	Base : 10% (2010)		<p>d'entrepreneuriat des groupes vulnérables</p> <p>-Accompagnement nécessaire pour la structuration des groupes des femmes et des jeunes</p> <p>-Volonté institutionnelles de développement de microfinance avec un accent particulier pour les groupes vulnérables, PMI, PME</p> <p>-Assouplissement des conditions bancaires pour l'accès au crédit par les groupes vulnérables, PMI, PME</p> <p>Risques:</p> <p>-Manque de volonté et Instabilité politique.</p> <p>-Difficultés financières</p> <p>-Faiblesse de l'appropriation nationale/régionale/locale et de participation de la société civile dans le secteur privé dans la formulation des documents de politiques.</p> <p>-Faible engagement des partenaires et appropriation</p> <p>-Faiblesse des analyses socio-économique au niveau régional</p> <p>-Marginalisation des groupes vulnérables dans l'accès aux ressources</p> <p>-Réticence du système bancaire à accompagner l'accès au crédit</p> <p>-Faible décentralisation des programmes d'accès au crédit</p>
	<p>la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement et la mise en place de mécanismes d'adaptation et d'atténuation du changement climatique sont appuyées</p>	<p>Axe III. Protection de l'environnement et lutte contre le changement climatique</p>	<p>Priorité 1 : Lutte pour la Sauvegarde du Lac Tchad et des écosystèmes</p> <p>Priorité 2 : Aménagement des territoires en milieu urbain, rural et péri urbain</p> <p>Priorité 4 : Lutte contre la désertification et conservation de la biodiversité</p>	<p>Objectif stratégique 3 : les plans et interventions humanitaires et de développement sont intégrés afin d'assurer la résilience à long terme</p> <p>→ Objectif 3.5. Promouvoir la viabilité de l'environnement grâce à des mécanismes de gestion des ressources naturelles aux niveaux national et régional et à des programmes d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, l'accent étant mis en particulier sur les ressources en eau</p>			



AXE 3 Promouvoir la bonne gouvernance et l'État de droit

<p>Effet 1 : Les populations participent au processus de prise de décisions de manière équitable et contribuent activement à la consolidation de la paix</p>	<p>Les mécanismes nationaux et locaux de réconciliation et sécurité humaine qui favorisent une culture de paix, la résolution pacifique des conflits et la résilience sont renforcés.</p>	<p>Axe IV. Amélioration de la Gouvernance</p>	<p>Priorité 3 : Promotion des droits humains, de la paix et de la cohésion sociale</p>	<p>Objectif Stratégique 1 : gouvernance efficace et sans exclusive →Objectif 1.6. : appuyer la sécurité des communautés et la cohésion sociale →Objectif 1.7. : aider à mettre en place des mécanismes d'alerte pour répondre aux problèmes de gouvernances et menaces pour la sécurité</p>	<p>Indicateur 1 : Nombre de communes ayant élaboré leur plan de développement communal Base : 0 Indicateur 2 : Nombre de comités régionaux de développement (CDA/CRA) mis en place et opérationnels Base : 0</p>	<p>Rapports Rapports</p>	<p>Hypothèses : -Volonté politique -Degré de consensus sur réformes -Comportements de survie de populations Risques: -Instabilité politique -Impunité -Non respect du cadre réglementaire -Poids de la tradition et de religion -Contrainte financière -Volatilité du coût du pétrole -Exacerbation des antagonismes politiques -Persistance des conflits intercommunautaires -Comportement à risque -Résurgence des conflits armés -Faiblesse dans l'organisation des associations de défense des droits de l'homme</p>
---	---	---	--	---	---	-----------------------------------	---



Effet 2 : Les autorités nationales mobilisent et allouent les ressources suffisantes pour la satisfaction des droits fondamentaux des populations	<p>Les cadres institutionnels sont renforcés et les mécanismes de concertation entre partenaires nationaux, y compris la société civile, sont mis en place en vue de développer une culture démocratique au sein des différentes structures de représentation.</p>	Axe IV. Amélioration de la Gouvernance	Priorité 2 : Renforcement de la décentralisation/déconcentration	<p>Objectif Stratégique 1 : gouvernance efficace et sans exclusive</p> <p>→ objectif 1.2. : gouvernance locale et élargissement des services publics</p> <p>→ Objectif 1.3. : Renforcer les capacités de l'état afin d'assurer un accès plus équitable aux ressources et aux services socio économiques</p>	<p>Indicateur 1 : Proportion du budget de l'Etat alloué par secteur</p> <p>Base : Budget État 2010</p> <p>Indicateur 2 : Taux d'exécution du budget de l'Etat</p> <p>Base : Budget État 2010</p> <p>Indicateur 3 : Taux de mobilisation des ressources internes et externes</p> <p>Base : Budget État 2010</p> <p>-ressources internes: 76,17%</p> <p>-ressources externes : 9,98%</p> <p><u>Indicateur 4</u> : Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique : souveraineté du Droit (indicateur PND)</p> <p>Base : 29,4%</p> <p><u>Indicateur 5</u> : Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique : redevabilité (indicateur PND)</p> <p>Base : 25,4%</p> <p><u>Indicateur 6</u> : Indice de perception de la corruption dans le secteur public (indicateur PND)</p> <p>Base : 19%</p>	<p>Budget Etat</p> <p>Loi d'exécution budget Etat</p> <p>Rapports</p> <p>Fondation Mo Brahim</p> <p>Fondation Mo Brahim</p> <p>ONG Transparency International</p>	<p>Hypothèses :</p> <p>-Mobilisation et disponibilité des ressources</p> <p>-Normalisation de la situation socio-politique</p> <p>Risques:</p> <p>-Crise économique</p>
	<p>L'administration publique est modernisée et réformée pour être plus transparente, responsable et efficace, au service de tous les citoyens, et le processus de décentralisation est renforcé</p>	Axe IV. Amélioration de la Gouvernance	Priorité 1 : Modernisation de l'état et réforme de la fonction publique				



<p>Effet 3 : L'Etat, les organisations de la société civile et les populations respectent et appliquent les Droits Humains et les principes de l'égalité des sexes</p>	<p>La législation interne est harmonisée avec la Constitution du Tchad ainsi qu'avec les instruments et standards internationaux en matière des Droits de l'Homme et est plus favorable à la protection des droits des enfants, des jeunes et des femmes ; et des mécanismes institutionnels de protection des Droits de l'Homme, en particulier ceux des enfants, des jeunes, des femmes et des autres groupes vulnérables, sont mis en place et renforcés</p>	<p>Axe IV. Amélioration de la Gouvernance</p>	<p>Priorité 3 : Promotion des droits humains, de la paix et de la cohésion sociale</p>	<p>Objectif Stratégique 1 : gouvernance efficace et sans exclusive → Objectif 1.5. : Renforcer les mécanismes nationaux et régionaux relatifs aux droits de l'Homme afin de lutter contre l'impunité et d'aider les pays à renforcer les systèmes nationaux de justice indépendante pour combattre efficacement la corruption</p>	<p><u>Indicateur 1 :</u> Nombre de rapport sur les droits de l'Homme produits Base : 2 (Direction Genre et CNDH)</p> <p><u>Indicateur 2 :</u> Indice d'inégalité de genre Base 0,735 (2011)</p> <p><u>Indicateur 3 :</u> Pourcentage de femmes ayant un siège au parlement Base : 14,3% (2011)</p>	<p>Rapports mensuels des délégations du Min DrH</p> <p>Rapport sur le Développement Humain</p> <p>Rapport sur le Développement Humain</p>	<p>Hypothèses : -Degré de consensus sur réformes -Comportements de survie de populations Instabilité politique Non respect du cadre réglementaire Poids de la tradition et de religion -Volonté politique</p> <p>Risques: -Contrainte financière -Volatilité du coût du pétrole -Exacerbation des antagonismes politiques -Persistance des conflits inter intracommunautaires -Comportements à risque -Résurgence des conflits armés</p>



							-Faiblesse dans l'organisation des associations de défense des droits de l'homme
Volet transversal : COORDINATION, SUIVI ET EVALUATION							
Effet 1 : Les autorités nationales, en collaboration avec les acteurs, assurent une coordination efficace et efficiente pour la planification et le suivi –	Les capacités nationales en matière de planification stratégique et de gestion de l'aide sont renforcées	Axe IV. Amélioration de la Gouvernance	Priorité 1 : Modernisation de l'état et réforme de l'administration publique →d) renforcement des capacités de coordination et d'harmonisation de l'aide publique au développement ; →e) Amélioration du choix et de la planification spatiale et temporelle des investissements.		<u>Indicateur 1 :</u> Existence d'un mécanisme opérationnel fédérant la production de données fiables pour le suivi-évaluation Base : 0	Rapports Rapports périodiques sur les conventions internationale s et suivi EPU (examen périodique universel ; UPR)	Hypothèses : -Bon fonctionnement des structures de coordination et suivi et évaluation Risques: -Mobilité des cadres -Insuffisance des ressources humaines et financières pour le suivi et évaluation -Faible engagement des acteurs pour le suivi et évaluation
Effet 2 : Les autorités et les institutions aux	Les capacités de prévention, d'anticipation et gestion des risques sont renforcées	Axe III. Protection de l'environnement et lutte contre le changement climatique	Priorité 3 : Prévention et gestion des risques et catastrophes	Objectif Stratégique 1 : gouvernance efficace et sans exclusive →Objectif 1.7 : mettre en place des systèmes nationaux et	<u>Indicateur 1 :</u> Un système national intégré d'alerte précoce mis en place et fonctionnel Base : 0	Rapports (ex : EFSA du PAM)	Hypothèses : -Existence de plans contingence -Mécanismes de prévention gestion opérationnels



				<p>régionaux d'alerte précoce afin de répondre aux problèmes potentiels de gouvernances et aux menaces pour la sécurité</p> <p>Objectif stratégique 3 : les plans et interventions humanitaires et de développement sont intégrés afin d'assurer la résilience à long terme</p> <p>→objectif 3.3 : renforcer aux niveaux national et régional les capacités des ménages en matière de gestion des risques</p>	<p><u>Indicateur 2 :</u></p> <p>Nombre de mécanismes locaux intégrés opérationnels de prévention et de réponse aux catastrophes mis en place avec les communautés</p> <p>Base : 0</p>	Rapports	<p>-Implication et volonté politique des autorités et institutions</p> <p>-Adhésion des communautés</p> <p>Risques:</p> <p>-Instabilité politique</p> <p>-Absence des plans locaux de développement intégrant plans de contingence</p>
Les chocs alimentaires, nutritionnels et autres sont atténués	Axe III. Protection de l'environnement et lutte contre le changement climatique	Priorité 3 : Prévention et gestion des risques et catastrophes	Objectif stratégique 3 : les plans et interventions humanitaires et de développement sont intégrés afin d'assurer la résilience à long terme	<p>→objectif 3.3 : renforcer aux niveaux national et régional les capacités des ménages en matière de gestion des risques</p>	<p><u>Indicateur 4 :</u></p> <p>Constitution des stocks de sécurité alimentaires (Indicateur PND)</p> <p>Base : 35043 tonnes (2012)</p>	MAI	

ANNEXE 5 : ACRONYMES

ARV :	Antin Retro Viraux
CAO :	Cadre d'accélération des OMD
CNLS :	Conseil National Lutte Contre le SIDA
EDST :	Enquête Démographique et de Santé au Tchad
FAO :	Food and Agriculture Organisation
INSEED :	Institut National des Statistiques et des Études Économiques et Démographiques
MICS :	Enquête à Indicateurs Multiples au Tchad
MSP :	Ministère de la Santé Publique
NTIC :	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
IO :	Infections Opportunistes
OCHA :	Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires
OIM :	Organisation des Nations Unies pour les Migrations
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
OIT :	Organisation Internationale du Travail
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ONU :	Organisation des Nations Unies
ONUSIDA :	Organisation des Nations Unies pour les Femmes
ONUSIDA :	Organisation des Nations Unies pour la lutte contre le SIDA
ONUDI :	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PAM :	Programme Alimentaire Mondial



PGRET :	Programme Global de Relèvement a l'Est du Tchad
PME/PMI :	Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTME :	Prévention de la transmission mère-enfant
PVVIH :	Personne Vivant avec le VIH
SIDA :	Syndrome Immuno-Déficience-Acquis
SNRP :	Stratégie nationale de réduction de la pauvreté
SNU :	Système des nations Unies
UNDAF	United Nations Development Assessment Framework
UNFPA:	Organisation des Nations Unies pour la Population
UNESCO:	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation et la Science
UNHABITAT :	Organisation des Nations Unies pour l'Habitat
UNHCR :	Organisation des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF :	Organisation des Nations Unies pour l'Enfance
VIH :	Virus de l'Immunodéficience Humaine